

CODE DE LA ROUTE ET GRÈVE DES TRANSPORTEURS

LA CLASSE POLITIQUE APPELLE AU DIALOGUE

Pages 3

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8385 MARDI 6 JANVIER 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

TRAVAUX PUBLICS

L'heure aux priorités

Page 5

CAN-2025 : ALGÉRIE - RD CONGO

LE CHOC DE LA SURVIE !

Après un premier tour sans faute, marqué par trois succès en autant de matchs, l'équipe nationale de football s'apprête à entrer dans le vif du sujet en affrontant la RD Congo, aujourd'hui à 17h00, pour le compte des huitièmes de finale de la CAN 2025, avec l'ambition clairement affichée de valider son billet pour les quarts de finale. **Page 10**



Ph : A. Ryad/*LJI*

PRÉTENDUE GRÈVE DES COMMERÇANTS

L'UGCAA dément

Page 2

ALIMENTATION DES COMPTES COMMERCIAUX

Le cash rétabli

Page 4

MAROC

Israël plante une usine de drones

Page 7

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

TRANSPORTS À TIZI OUZOU

La grève gagne l'ensemble des localités

LA GRÈVE dans les transports s'est largement amplifiée, hier, à Tizi Ouzou. Toutes les localités, contrairement aux deux premières journées, ont été touchées par le mouvement. Les gares routières du chef-lieu de wilaya, notamment la gare multimodale de Bouhinoun et celle de Boukhalfa, ont été hier des espaces fantomatiques. Pas le moindre véhicule de transport n'était visible dans ces espaces.
Au niveau des communes, c'est le même constat désolant. Il va sans dire que cette grève a d'ores et déjà fait peser de lourdes conséquences sur les usagers habituels des transports et sur les autres activités, commerciales notamment, en corrélation directe avec les transports. C'est bel et bien le cas de le dire.
Concernant les travailleurs habitant les zones rurales, bon nombre d'entre eux n'ont pas pu rejoindre leurs lieux de travail ou, sinon, ont éprouvé maintes difficultés à le faire. Car se déplacer d'une lointaine commune rurale jusqu'à Tizi Ouzou en faisant de l'auto-stop n'est certainement pas une sinécure. Le plus difficile reste surtout le retour chez soi le soir. Les journées durant cette saison hivernale étant courtes, il n'est pas du tout facile de retrouver son foyer à partir de Tizi Ouzou-ville.
Les autres usagers de la route n'ont pas échappé non plus aux désagréments causés par cette grève des transporteurs.
Une vieille femme voulait rejoindre l'hôpital de Belloua pour rendre visite à un patient, mais vu l'absence de fourgons de transport, elle n'a pu le faire. Ce cas n'en est qu'un parmi des centaines d'autres. Car un patient d'une quelconque localité peut être hospitalisé dans un établissement se trouvant à plusieurs kilomètres de chez lui pour des raisons de spécificité médicale. Cela fait que la visite que peuvent lui rendre ses proches, en ces jours de disette de transport public, relève d'un véritable défi, surtout s'ils ne disposent pas de véhicule.
L'autre segment ayant été touché de plein fouet par ce mouvement de grève à grande échelle est le commerce exercé dans les espaces des gares. Habituellement, l'activité y fonctionne à plein régime. De l'activité tabagique à celle de la restauration, en passant par les cafétérias, les clients sont toujours nombreux dans les espaces indiqués à cet effet. Mais depuis le déclenchement de cette grève, les activités commerciales dans ces espaces publics sont réduites à l'inertie.

Saïd Tissegouine

STATUT DE LA MAGISTRATURE ET CODE DE LA NATIONALITÉ

Les nouveaux textes sur la table du Conseil de la nation

Dans le cadre de l'examen des textes législatifs transmis au Conseil de la nation après leur adoption par l'Assemblée populaire nationale, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemâa, a présenté, hier, un exposé détaillé de deux projets de loi devant la commission des affaires juridiques et administratives, des droits de l'homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial.

Il s'agit du projet de loi organique portant statut de la magistrature, ainsi qu'un projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n°70-86 du 15 décembre 1970, relative à la nationalité algérienne.
S'agissant du projet de loi organique relatif au statut de la magistrature, le ministre de la Justice a indiqué que ce texte « s'inscrit dans la mise en œuvre des engagements du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à promouvoir la justice, à renforcer la place du pouvoir judiciaire et à adapter l'arsenal juridique aux évolutions constitutionnelles ».
Il a précisé que le projet, composé de 110 articles, « repose sur une architecture articulée autour de plusieurs axes fondamentaux », visant notamment « le renforcement des prérogatives du Conseil supérieur de la magistrature dans la gestion de la carrière des magistrats, la consolidation de l'indépendance du juge, la préservation de sa dignité et la garantie de son impartialité, tout en introduisant des mesures destinées à améliorer le fonctionnement du service public de la justice ».
Le garde des Sceaux a rappelé, dans ce contexte, que le statut de la magistrature en vigueur depuis 2004, élaboré dans le cadre de la Constitution de 1996, n'est plus en adéquation avec les transformations politiques, institutionnelles et sociales que connaît le pays. Il a souligné que « la Constitution de 2020 a consacré de manière explicite l'indépendance de l'autorité judiciaire, ce qui impose une adaptation du cadre juridique régissant la profession de magistrat ».
Le garde des Sceaux a également présenté le projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance relative à la nationalité algérienne, expliquant que «cette initiative s'inscrit dans un contexte national et constitutionnel particulier, marqué par la nécessité de protéger la souveraineté de l'Etat et de consolider les fondements juridiques de la citoyenneté ».
Il a précisé que ce texte « a pour principal objectif d'adapter les dispositions relatives à l'acquisition, à la perte ou au retrait de la nationalité aux prescriptions constitutionnelles et aux engagements internationaux de l'Algérie, notamment en ce qui concerne les situations exceptionnelles de déchéance de nationalité ». M. Boudjemâa a assuré que « la révision des règles relatives à la nationalité constitue une mesure strictement exceptionnelle », qui « ne peut être appliquée que dans des cas d'une extrême gravité, liés à la sécurité de l'Etat, à l'unité nationale ou aux intérêts supérieurs du pays ». Il a cité, à ce propos, « les actes de haute trahison, le renseignement au profit d'une puissance étrangère, les atteintes à la cohésion nationale ou encore l'exploitation abusive de la double nationalité au détriment de la nationalité algérienne d'origine ».
Le ministre a tenu à souligner que « ce texte ne remet nullement en cause le principe de la double nationalité », mais qu'il « vise à faire face aux situations de la mauvaise exploitation de celle-ci pour échapper aux responsabilités ou porter atteinte à la sécurité de l'Etat ».
A l'issue de l'exposé du ministre, « un débat riche et approfondi » s'est engagé au sein de la commission, marqué par des interventions et des observations des membres du Conseil de la nation portant sur les différents aspects juridiques, institutionnels et administratifs contenus dans les deux textes examinés.
Ces échanges ont permis d'enrichir la réflexion parlementaire autour de réformes qualifiées de structurantes, tant pour l'avenir de l'institution judiciaire que pour la protection des fondements juridiques de l'Etat et de la citoyenneté.


Le ministre de la Justice, Lotfi Boudjemâa.

Sihem Bounabi

APPEL AU SENS DU DEVOIR NATIONAL

L'UGCAA dément tout appel à la grève

DÉMENTI, hier, par l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), les rumeurs faisant état d'un prétendu appel à la grève des commerçants pour le 8 janvier ont été formellement rejetées par l'organisation, qui y voit une campagne d'intoxication « dénuée de tout fondement » et « étrangère, tant à la position des commerçants qu'à celle de l'Union ». Dans un communiqué au ton ferme, l'UGCAA a affirmé suivre « avec une grande attention » ce qui circule sur certaines pages des réseaux sociaux au sujet d'un supposé arrêt d'activité. Elle a précisé que ces appels sont « des allégations infondées et malveillantes » ne reflétant en rien « la réalité du terrain ni la volonté des commerçants et artisans à travers le pays ».L'Union a mis en garde contre des tentatives visant à « déstabiliser le marché national », à « semer la confusion parmi les opérateurs économiques » et « inquiéter inutilement les citoyens ». Soulignant que de telles manœuvres « ne sauraient prospérer face à la maturité et au sens des responsabilités des commerçants », notamment à l'approche du mois sacré du Ramadan.
L'UGCAA a soutenu que les commerçants et les opérateurs économiques « continueront à ouvrir leurs commerces et exercer leurs activités normalement », réaffirmant leur attachement à « la stabilité sociale et économique du pays ». Cette mobilisation est présentée comme « un acte de fidélité à la mémoire des martyrs et à leurs sacrifices », mais aussi comme « une traduction concrète de la cohésion nationale et de la solidité du front intérieur ». Le communiqué évoque, dans ce sens, « une réponse claire et déterminée à toute tentative de porter atteinte à la stabilité de l'Algérie et à la sérénité de son peuple ».
Par ailleurs, l'Union a souligné qu'elle « prend au sérieux l'ensemble des difficultés rencontrées par les commerçants », affirmant œuvrer dans le cadre d'« une approche participative avec le gouvernement, le ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national, ainsi qu'avec les autorités locales ».
Cette démarche a pour objectif de « renforcer les canaux de dialogue et de concertation », en vue d' « aboutir à des solutions pratiques et durables aux défis que connaît le secteur commercial », et ce, dans le respect des intérêts des commerçants, des opérateurs économiques et de la préservation de « l'équilibre du marché national », tout en contribuant à « la stabilité de l'économie ».
Enfin, l'UGCAA a appelé les « transporteurs et les chauffeurs de taxi » à reprendre leur activité, et a exhorté l'ensemble des commerçants, artisans et opérateurs économiques à « se mobiliser et à ouvrir leurs magasins le jeudi 8 janvier ». Concluant dans sans équivoque que « les commerçants algériens restent fidèles à l'héritage des martyrs et pleinement engagés dans la défense de la stabilité et de l'intérêt supérieur de la nation ».

Sihem B.

CODE DE LA ROUTE, CARBURANTS ET GRÈVE DES TRANSPORTEURS

Les partis appellent à l'apaisement et au dialogue

Dans un contexte marqué par un débat soutenu autour du projet de loi du code de la route, du prix des carburants et du mouvement de grève des transporteurs, le Front El-Moustakbal et le parti Sawt Echaâb appelle à la retenue, à la responsabilité et au rejet des discours portant atteinte à la préservation de la stabilité sociale. C'est ce qu'ont indiqué les deux partis dans des communiqués distincts.

Les deux formations ont affirmé leur attachement à « une réforme progressive et concertée, fondée sur la protection de la vie humaine, la préservation de la stabilité sociale et le renforcement de la confiance entre le citoyen et les institutions de l'Etat, sous la conduite du président de la République, Abdelmadjid Tebboune ».

Le président du Front El-Moustakbal, Fateh Boutbig, a tenu à rappeler que « le projet de loi du code de la route suit encore son parcours législatif normal et n'a fait l'objet d'aucune adoption définitive », soulignant que toute interprétation hâtive ou jugement tranché relève davantage de la spéculation que du débat institutionnel.

Le parti a également tenu à mettre en avant que « l'objectif fondamental du texte n'est ni la sanction aveugle ni la restriction des libertés, mais bien la prévention et la protection des vies humaines », face à une situation routière qualifiée d'alarmante. Les chiffres avancés font état de près de milliers de victimes par an, entre morts, blessés et personnes lourdement handicapées, un bilan jugé « moralement et nationalement inacceptable ».

Dans la même dynamique, le président du parti Sawt Echaâb, Lamine Osmani, a estimé que « le renforcement de la sécurité routière constitue une priorité nationale qui ne peut être différée », appelant à une approche équilibrée reposant sur la prévention, la dissuasion mesurée et la lutte contre les comportements à risque, notamment la conduite sous l'emprise de l'alcool



Appel à la retenue.

ou de substances psychotropes. Les deux formations politiques convergent sur l'importance du rôle du Parlement et en particulier du Conseil de la nation, soulignant que « le projet de loi demeure ouvert à l'enrichissement et à l'ajustement, conformément à l'article 145 de la Constitution et à la loi organique 23-06 ».

A ce titre, la possibilité de mettre en place une commission paritaire entre les deux Chambres du Parlement, avec le concours d'experts et de professionnels du secteur, a été présentée comme « un mécanisme constitutionnel sain permettant d'aboutir à un texte équilibré, juste et applicable sur le terrain », loin des logiques de surenchère ou de dramatisation. Abordant la question des prix des carburants, le Front El-Moustakbal et Sawt Echaâb ont dénoncé « les campagnes de grossissement et de manipulation de l'opinion » ayant accompagné l'annonce d'augmentations qualifiées de marginales, comprises entre 1,40 et 3 DA.

Les deux partis ont rappelé que « l'Algérie demeure parmi les pays où le carburant est vendu à l'un des prix les plus bas au monde », grâce à un effort financier conséquent de l'Etat, qui continue d'assumer l'essentiel de l'écart entre le coût réel et le prix à la pompe. Ces ajustements sont présentés comme répondant principalement à des impératifs de modernisation, de maintenance et de continuité du service public.

S'agissant du mouvement de grève observé dans le secteur du transport, les deux formations ont salué « le choix du dialogue et de la concertation » engagé par le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, en coordination avec les partenaires sociaux et les organisations syndicales.

Le parti Sawt Echaâb a considéré que « le transport constitue un service public stratégique et sensible, dont la régulation ne peut se faire que par l'écoute, la négociation et la recherche de solutions équilibrées », proposant notamment des mesures d'accompagnement, une période transitoire pour l'application de certaines dispositions du code de la route, ainsi qu'une révision graduée du régime des amendes.

En conclusion, le président du Front El-Moustakbal et le président du parti Sawt Echaâb ont appelé « à la retenue, à la responsabilité et au rejet des discours de tension », mettant en garde contre toute tentative d'instrumentalisation des revendications sociales dans un contexte régional et international particulièrement sensible.

Les deux partis ont réaffirmé ainsi « leur engagement en faveur d'un réformisme serein, protecteur de la vie humaine et garant de la stabilité sociale », estimant que seule une approche concertée et institutionnelle permettra de préserver à la fois la crédibilité de l'Etat, la dignité des professionnels et le droit du citoyen à des services publics réguliers et sûrs.

Sihem Bounabi

PROJET SUR LE CODE DE LA ROUTE

Une réforme globale, loin d'une simple logique punitive

ALORS que l'année s'ouvre sur une grève des transporteurs aux répercussions visibles sur la mobilité quotidienne et l'approvisionnement dans plusieurs régions du pays, le projet de loi portant le nouveau Code de la route cristallise les tensions. Hassiba Gouasmia, représentante de la direction du trafic routier au ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, a indiqué, hier, que cette réforme globale a pour principal objectif d'endiguer l'hécatombe routière, apportant de larges éclairages sur les objectifs et la portée réelle de ce texte encore en débat.

Gouasmia a d'emblée affirmé que « le nouveau projet de Code de la route n'a pas surgi dans le vide ». Il s'inscrit dans un contexte marqué par une recrudescence persistante des accidents de la circulation, faisant de la route l'un des principaux foyers de mortalité évitable en Algérie, lors de son intervention sur les ondes de la radio nationale, tout en soulignant que cette situation « ne pouvait plus être traitée par des ajustements marginaux ». Elle a expliqué que le texte est « le résultat d'un travail collectif associant plusieurs secteurs, dont la sécurité nationale, la justice, les transports et d'autres institutions concernées, chacun intervenant dans son champ de compétence pour enrichir le contenu du projet ».

Face aux critiques qui réduisent le projet à une accumulation de sanctions, Gouasmia a tenu à rectifier ce qu'elle qualifie de « lecture réductrice ». Et de déclarer : « Le projet de loi comprend près de 190 articles répartis en plusieurs chapitres. Il traite des règles de circulation, des conditions d'obtention du permis, de la conduite professionnelle, des normes techniques des véhicules, de la formation, de la prévention et de la numérisation ».

Elle a également tenu à mettre en avant un point central en soutenant que « la sanction n'est pas une finalité en soi. Elle constitue le dernier maillon d'une chaîne de sécurité routière dont les premiers leviers sont l'éducation, la prévention, la formation et l'organisation ». Autrement dit, le texte a pour mission d'instaurer « une politique nationale de sécurité routière intégrée » et non une approche exclusivement répressive. C'est précisément cette dimension coercitive qui a suscité la colère d'une partie des transporteurs, à l'origine d'un mouvement de grève observé ces derniers jours. Les professionnels dénoncent notamment « des amendes élevées » et « un durcissement des peines », redoutant un impact direct sur leurs activités déjà fragilisées.

ENTRE INQUIÉTUDES LÉGITIMES ET MALENTENDUS

Sur ce point, la responsable du ministère a rappelé que « le projet de loi n'a pas encore été définitivement adopté » et qu'« il reste ouvert à l'enrichissement et aux amendements dans le cadre du débat parlementaire, notamment au niveau du Conseil de la nation ». Elle reconnaît que « certaines dispositions ont pu prêter à confusion », mais souligne que « beaucoup d'informations relayées sur les réseaux sociaux ne reposent sur aucune base juridique réelle. L'un des points les plus controversés concerne la prétendue responsabilité automatique du conducteur du véhicule de tête en cas d'accident mortel. Une interprétation que Gouasmia qualifie sans détour de « totalement infondée ». Affirmant que « le législateur algérien n'a jamais prévu qu'un conducteur soit pénalement responsable du seul fait de sa position sur la route ». Elle a précisé que « chaque accident ayant entraîné un décès fait l'objet d'une enquête approfondie menée par les services compétents, sur la base de preuves matérielles, de témoignages et d'expertises techniques ». Ajoutant : « La responsabilité pénale est déterminée par la justice, en tenant compte de toutes les circonstances, y compris la force majeure, conformément aux dispositions du Code pénal.

En outre, parmi les innovations majeures du texte figure l'élargissement de la responsabilité juridique. Une orientation directement inspirée des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. « Il ne s'agit plus de faire porter toute la charge sur le seul conducteur », explique Gouasmia.

Sont désormais concernés, en cas de défaillance avérée, « les gestionnaires des routes, les entreprises chargées de leur entretien, les centres de contrôle technique, les écoles de conduite, les organismes de formation professionnelle, voire les experts chargés de la conformité des véhicules ». La responsable a précisé que « cette mesure a pour objectif d'instaurer plus d'équité et responsabiliser l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de la sécurité routière ». Par ailleurs, le projet de loi engage également clairement l'Etat et les collectivités locales. « Le texte impose aux autorités publiques de garantir le bon état des routes, de leur signalisation et de leurs équipements ». Une orientation qui s'inscrit dans une approche systémique, reconnaissant que « l'accident de la route n'est pas uniquement le résultat d'une erreur humaine, mais aussi d'un environnement routier défaillant ».

Un autre axe structurant du projet concerne la formation. Le texte prévoit le renforcement des programmes de formation dans les écoles de conduite et dans les centres agréés pour les conducteurs professionnels. Elle a reconnu l'existence de dérives, en relevant qu'« il y a eu, dans certains cas, des pratiques contraires à l'éthique dans la délivrance des permis ». Le projet entend y mettre fin à travers « la réforme des examens, la numérisation des procédures et l'introduction de nouveaux outils pédagogiques, y compris la simulation ».

Par ailleurs, la responsable reconnaît que « le débat actuel révèle surtout un besoin de communication plus approfondie ». Une étape indispensable pour éviter que cette réforme, pensée comme un levier de protection de la vie humaine, ne soit perçue comme un simple instrument de contrainte.

Sihem B.

FONCIER AGRICOLE ET CONSTRUCTIONS NON CONFORMES

La wilaya d'Oran fait le point

UN ÉTAT des lieux du foncier agricole et des constructions non conformes a été dressé en début de cette semaine dans la wilaya d'Oran, mettant en relief les avancées enregistrées dans l'assainissement des terres agricoles, les chiffres-clés relatifs aux dossiers examinés, ainsi que les difficultés persistantes entravant la régularisation des constructions non conformes au titre de la loi 08-15 du 20 juillet 2008. Sur le volet du foncier agricole, les services concernés ont examiné les dossiers en distinguant ceux relatifs à l'assainissement des terres agricoles de ceux relevant du domaine privé de l'État, selon un communiqué de la wilaya. Cette démarche a permis de «clarifier la situation juridique de nombreuses exploitations et mettre en évidence les écarts entre les dossiers recevables et ceux présentant des irrégularités», est-il précisé. Selon le directeur des services agricoles et la directrice de l'Office national des terres agricoles, 495 demandes d'assainissement ont été examinées, révélant plusieurs obstacles. «Parmi eux, des terrains appartenant au domaine forestier ou communal, des propriétés privées, des parcelles en litige, ou encore des terres situées à l'intérieur du tissu urbain. Ces contraintes ont conduit à 191 rejets, 161 reports et 11 dossiers acceptés», a ajouté la même source. Parmi les dossiers ajournés, 14 nécessitent une vérification de propriété par les services de l'État et 147 attendent que les demandeurs complètent ou corrigent leurs pièces, avant que la commission puisse statuer conformément à la réglementation. En parallèle, les dossiers liés au domaine privé de l'État, examinés selon les directives des circulaires interministérielles de 2012, 2017 et 2025, ont affiché un bilan plus favorable. La directrice de l'Office national des terres agricoles a indiqué que sur 1 000 dossiers étudiés, 811 ont été acceptés et 189 rejetés. Sur un autre front, la même source indique que la question des constructions non conformes, régies par la loi n°08-15 du 20 juillet 2008, a également été abordée. Les autorités locales ont rappelé la nécessité de «renforcer l'activité des commissions chargées de l'examen des dossiers, afin de clarifier les situations des bâtis et de garantir leur mise en conformité», est-il indiqué dans le même communiqué. L'accent a été mis sur la nécessité de «recenser avec précision les dossiers déposés et de réduire les délais de traitement, notamment pour les constructions présentant des irrégularités évidentes», a souligné la même source. Cet état des lieux illustre à la fois les avancées réalisées dans l'assainissement du foncier agricole et la régularisation des bâtis, ainsi que les défis qui restent à relever pour accélérer les procédures et améliorer la transparence dans le traitement des dossiers, au bénéfice des citoyens et des autorités locales.

D'Oran, Brahim Mazi

INVESTISSEMENTS

Les avantages du secteur industriel

Le ministre de l'Industrie, Yahia Bachir, a été auditionné par la commission des affaires économiques, du développement, de l'industrie, du commerce et de la planification de l'Assemblée populaire nationale (APN). La séance a porté sur les garanties offertes par l'Etat et leur impact sur l'amélioration du climat d'investissement en vue d'attirer un plus grand nombre d'investisseurs.



Le ministre de l'Industrie, Yahia Bachir.

Lors de son intervention, le ministre a affirmé que l'Algérie s'emploie à instaurer un environnement d'investissement incitatif, destiné à encourager les investisseurs nationaux et étrangers à lancer des projets créateurs de richesse et d'emplois, contribuant ainsi à la diversification de la production nationale, à la substitution des importations et à la promotion des exportations.

S'agissant des garanties juridiques, M. Bachir a rappelé les dispositions prévues par la loi n° 22-18 relative à l'investissement, qui consacre plusieurs garanties fondamentales, dont la transparence, la liberté d'investir, l'égalité de traitement, la stabilité législative, la protection de la propriété intellectuelle, le droit de recours à la justice et à l'arbitrage international, ainsi que la protection des capitaux contre toute forme de confiscation, avec une indemnisation équitable.

Il a également détaillé les avantages fiscaux et incitatifs accordés aux investisseurs, précisant que des exonérations fiscales et douanières peuvent être octroyées pour des périodes allant jusqu'à dix ans.

Ces mesures s'inscrivent dans trois régimes incitatifs distincts, ciblant les secteurs prioritaires, les zones à importance particulière et les projets structurants.

Par ailleurs, le ministre a mis en avant les programmes de soutien aux filières industrielles stratégiques, notamment l'industrie des véhicules, les industries électronique et électroménagère, la sous-traitance industrielle, ainsi que l'importation de lignes de production et d'équipements agricoles usagés.

Abordant la question du foncier industriel, il a souligné l'importance des réformes engagées dans ce domaine, à travers la désignation de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement comme guichet unique pour l'octroi du foncier, la numérisation et la transparence dans la gestion, la création d'agences spécialisées et la mise à disposition d'un large portefeuille de foncier industriel à l'échelle nationale.

Le ministre a, en outre, insisté sur la numérisation du parcours d'investissement à travers des plates-formes électroniques facilitant le suivi des dossiers. Il a indiqué que le ministère a levé les contraintes pesant sur 854 projets durant la période 2022/2023, permettant la création de plus de 52 000 emplois. Il a également mis l'accent sur l'importance des partenariats en matière de transfert de savoir-faire et de technologies.

En matière de promotion des opportunités d'investissement, M. Bachir a fait savoir que le secteur participe régulièrement à des forums et Salons nationaux et internationaux, ainsi qu'aux commissions mixtes avec les pays partenaires, dans le but de renforcer l'image de l'Algérie en tant que destination d'investissement sûre et attractive. Au cours de la séance, le ministre a écouté les préoccupations et les interrogations des députés, auxquelles il a apporté des réponses jugées complètes, réaffirmant la volonté de son département de lever les obstacles et de poursuivre l'accompagnement des investisseurs.

Dans ce sens, le ministre a réitéré l'engagement de l'Etat à mettre en place un environnement d'investissement sécurisé et transparent, reposant sur de solides garanties juridiques et des mesures incitatives, afin de soutenir les projets économiques ainsi que les investisseurs locaux et étrangers, et de renforcer le développement industriel, la création d'emplois et la diversification de l'économie nationale.

Rim Boukhari

ALIMENTATION DES COMPTES COMMERCIAUX

La Banque d'Algérie réautorise le cash

LA BANQUE d'Algérie autorise à nouveau les versements en espèces sur les comptes commerciaux, après avoir fait état de leur interdiction à la fin du mois de décembre dernier. L'utilisation du cash est cependant soumise à des conditions, de même que la vigilance reste de mise, selon la Banque centrale.

Dans une nouvelle note rendue public hier, la Banque d'Algérie annule sa mesure interdisant les versements en espèces dans les comptes commerciaux, notant que l'alimentation de ces derniers se fera désormais par les moyens de paiement scripturaux ou par versement d'espèces.

«Conformément aux prescriptions législatives et réglementaires en vigueur, les mesures de vigilance à l'égard de la clientèle doivent être observées comme par le passé (avant la note n°02/DGIG/2025, du 22 décembre 2025)», a indiqué la Banque d'Algérie dans la note.

«L'alimentation des comptes commerciaux peut s'opérer par les moyens de paiement scripturaux ou par versement d'espèces à concours du chiffre d'affaires quotidien et/ou hebdomadaire», a précisé la même source.

«Les opérations de la clientèle doivent être en adéquation avec le profil du client et en cohérence avec les informations que la banque détient à son sujet», a ajouté cette note, qui «annule et remplace la note n°02/DGIG/2025, du 22 décembre 2025».

La note de la Banque d'Algérie du 22 décembre avait, rappelons-le, interdit les versements en espèce sur les comptes commerciaux à partir du 31 décembre 2025, imposant ainsi un durcissement des conditions d'alimentation des comptes commerciaux.

L'annulation de cette mesure intervient au lendemain du changement à la tête de la Banque d'Algérie. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a en effet mis fin, avant-hier, aux fonctions du gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah Eddine Taleb, et confié l'intérim au vice-gouverneur, Mouatassem Boudiaf.

L. A. A.

FACTURES D'IMPORTATION

Nouvelle note de l'Abef

L'ASSOCIATION professionnelle des banques et des établissements financiers (Abef) a adressé une nouvelle note aux banques et établissements financiers, les informant qu'elle a été saisie par les services du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, concernant la domiciliation des factures d'importation incluant le fret. L'Abef indique que l'autorisation exceptionnelle pour domicilier les factures d'importation incluant le fret est prolongée jusqu'au 30 juin 2026.

Les banques et les établissements financiers sont invités à transmettre au ministère du Commerce extérieur un état des montants de fret des opérations d'importation du premier semestre 2026.

«A travers ce courrier, il est précisé qu'il a été décidé de proroger au 30 juin 2026, l'autorisation exceptionnelle, accordée aux banques pour la domiciliation des factures d'importation incluant le fret, à l'appui du Programme Prévisionnel d'Importation (PPI) pour les importations destinées à la couverture des besoins propres (fonctionnement et/ou équipement), et du document préalable à la domiciliation, pour les importations destinées à la revente en l'état», indique l'Abef.

M. B.

TRAVAUX PUBLICS

Djellaoui fixe les priorités de 2026

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a présidé une réunion de travail consacrée à l'examen du bilan d'activité des organismes sous tutelle au titre de l'année 2025, ainsi qu'à la présentation de leurs programmes d'action pour l'année 2026. Cette rencontre a porté sur plusieurs segments-clés du secteur, notamment les autoroutes, les chemins de fer, les transports guidés et les infrastructures portuaires.


Abdelkader Djellaoui.

A cette occasion, les principaux programmes et projets en cours de réalisation ont été présentés. Les discussions ont notamment porté sur le projet d'extension du port d'Annaba, comprenant la réalisation d'un quai minéralier dans le cadre du projet intégré du phosphate, ainsi que sur les projets de transport guidé. Le bilan de l'Algérienne des autoroutes (ADA) a également été présenté, avec un focus sur les programmes de maintenance de l'autoroute Est-Ouest. Par ailleurs, l'Agence nationale d'études et de suivi de la réalisation des investissements ferroviaires (Anesrif) a exposé son bilan pour 2025 et son programme pour l'année 2026.
Lors de cette réunion, le ministre a donné une série d'instructions visant à améliorer la performance du secteur. Dans le domaine des autoroutes, il a insisté sur l'accélération de la cadence des projets en cours, le respect des délais contractuels et le renforcement des opérations de maintenance, notamment sur l'autoroute Est-Ouest, afin d'en assurer la pérennité. Il a également appelé à la relance des projets à l'arrêt selon les priorités définies, à la levée des contraintes sur le terrain et au strict respect des normes de qualité et de sécurité.
S'agissant du secteur ferroviaire, le ministre a souligné la nécessité d'accélérer la réalisation et la réception des projets structurants, de lancer et de finaliser les études prévues dans le cadre du programme 2026, et de poursuivre les opérations de calibration du réseau ferroviaire. Il a, en outre, insisté sur le suivi rigoureux du projet de la ligne minière Est reliant Annaba à Blad El Hadba, dans la wilaya de Tébessa, ainsi que sur le renforcement du suivi de terrain et la réalisation des passages à niveau.
Dans le domaine du transport guidé, Djellaoui a appelé à accélérer la mise en œuvre des projets, tout en améliorant la coordination entre les différents intervenants.
Concernant les infrastructures portuaires, le ministre a mis l'accent sur la nécessité d'accélérer les travaux d'extension du port d'Annaba, notamment la réalisation du quai minéralier inscrit dans le cadre du projet intégré du phosphate, en veillant au respect des délais de réalisation et aux normes de qualité, tout en assurant un suivi permanent sur le terrain.
Par ailleurs, le ministre a insisté sur le renforcement des mécanismes de contrôle technique des travaux publics, à travers une meilleure conformité aux normes en vigueur, l'élaboration d'un guide technique de référence unifié et la mise en place d'un programme de formation pour l'année 2026. Concernant l'Institut technique des travaux publics et de la recherche d'Aïn Defla, des instructions ont été données pour accélérer son équipement et installer une équipe chargée de l'élaboration des plans et programmes de formation et de recherche. En matière de numérisation, le ministre a appelé à un recours accru aux plateformes numériques pour le suivi des projets et la gestion administrative, soulignant l'importance d'accélérer la modernisation des organismes sous tutelle.
Djellaoui a également réaffirmé la nécessité d'accélérer la réalisation des projets structurants, d'assurer un suivi continu sur le terrain, de respecter les normes de qualité et de lever rapidement les obstacles rencontrés, afin de garantir la mise en œuvre effective des programmes du secteur conformément aux objectifs fixés.

Rim Boukhari

LA SAFEX AU SERVICE DE L'ECONOMIE NATIONALE

Une soixantaine de manifestations prévues en 2026

A TRAVERS l'organisation annoncée d'une soixantaine de foires et manifestations économiques nationales et internationales, la Société algérienne des foires et expositions (Safex) prévoit un riche programme pour l'année 2026. L'organisation de ces manifestations reflète la dynamique continue de cet espace stratégique, mais surtout l'engagement d'accompagner la dynamique de l'activité économique nationale. C'est ce qu'a indiqué hier, dans un communiqué, la Safex, détaillant son programme qui se distingue cette année par sa diversité. Le palais des Expositions des Pins Maritimes sera encore cette année au rendez-vous de grands événements économiques, avec l'organisation d'environ 60 manifestations réparties tout au long de l'année, a précisé la Safex, signalant la particularité du programme de l'année 2026, lequel «se distingue par sa diversité et son caractère global, couvrant des secteurs vitaux constituant un pilier essentiel de l'économie nationale». Il s'agit notamment de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, de l'énergie, de l'agriculture, des industries agroalimentaires, de la santé et la pharmacie, du transport et la logistique, du tourisme, des technologies de l'information et de la communication, de l'environnement et du développement durable, ainsi que les services.
Selon la Société algérienne des foires et expositions, ce programme prévoit l'organisation de grands Salons de référence au niveau national et international, à l'instar de la Foire internationale d'Alger (FIA), le Salon international du bâtiment, des matériaux de construction et des travaux publics BATIMATEC, le Salon international des industries agroalimentaires DJAZAGRO, le Salon international de l'agriculture FILAHA-SIPSA, le Salon international du livre d'Alger (SILA), le Salon international du tourisme et des voyages SITEV, le Salon de la production algérienne (FPA), le Salon international de l'électricité et des énergies renouvelables EXPO KAHRABA, ainsi que des Salons spécialisés dans la santé et la pharmacie tels que SIPHAL, PHARMA MAGHREB, IMLAB et DENTEX. S'y ajoutent des manifestations dédiées aux start-up, aux petites et moyennes entreprises, ainsi qu'à l'économie numérique. Ces manifestations seront abritées par les différents pavillons du palais des Expositions, notamment les pavillons Palestine, Casbah, Union, Saoura, le Pavillon Central, Gourara, entre autres, a signalé la Safex, affirmant que le palais des Expositions «offre des espaces d'exposition variés et importants, répondant aux différents besoins des exposants et à leurs exigences techniques et logistiques, conformément aux normes professionnelles adoptées dans l'organisation des Salons internationaux».
L'importance d'accueillir ces rendez-vous économiques a été, en outre, soulignée par la Safex. «A travers ce programme, la Société algérienne des foires et expositions, filiale du Groupe SAFEX, réaffirme son engagement à jouer un rôle central dans la dynamisation de l'activité économique, la promotion des échanges économiques, l'accompagnement des opérateurs économiques et la valorisation de l'image de l'Algérie en tant que destination régionale pour les foires et manifestations économiques, tout en offrant des espaces de rencontre, d'échange d'expériences et de conclusion de partenariats», a-t-on souligné.

Lilia A. A.

EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

Les services algériens à la conquête des marchés internationaux

LA PREMIÈRE édition du Salon des services algériens à l'export a été inaugurée, hier à Constantine, par le wali Abdelkhalek Sayouda, en compagnie du représentant du ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, chargé de la gestion du secrétariat général du ministère, Abdessalam Djahnit.
Organisée à la grande salle des expositions Ahmed-Bey (Zénith), la manifestation est prévue jusqu'au 8 janvier. La délégation a visité les différents stands, regroupant des entreprises actives dans plusieurs segments du secteur économique. Des explications détaillées ont été fournies sur la nature des services proposés par les représentants des entités et institutions économiques participantes lesquels n'ont pas hésité, pour certains, d'exposer leurs perspectives de développement, notamment en matière d'exposition tout en soulevant leurs préoccupations. Cette première édition du salon enregistre la participation de 77 entreprises algériennes, opérant dans divers domaines, tels que les logiciels, les services numériques, la santé, le tourisme, le consulting, la formation et les bureaux d'études. Le salon se distingue également par la présence d'importantes institutions publiques, dont la Banque algérienne du commerce extérieur, la Société nationale d'assurance, le Laboratoire national de l'habitat et de la construction, le Laboratoire des travaux publics de l'Est, l'Organisme national de contrôle technique de la construction du génie rural, ainsi que la Fédération nationale de l'hôtellerie et du tourisme. L'événement est également marqué par une forte participation de jeunes entrepreneurs de et de start-up, qui ambitionnent de répondre aux besoins du marché national tout en orientant l'exportation de leurs services vers les marchés internationaux. «Grâce aux formations spécialisées dont bénéficient les jeunes porteurs de projets, plusieurs entreprises sont désormais en mesure d'exporter des services et des solutions numériques vers des marchés étrangers, notamment en Europe, en Afrique, en Asie et même en Amérique, contribuant ainsi à la génération de recettes en devises pour le trésor public», explique au Jeune Indépendant un participant. Le Salon s'inscrit aussi dans le cadre de la mise en œuvre du programme du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, visant à encourager l'exportation des services et diversifier l'économie nationale, conformément aux orientations des hautes autorités.
Quant au choix de Constantine pour abriter ce rendez-vous, cela s'explique par son positionnement stratégique en tant que pôle scientifique et économique, notamment avec ses trois universités lui conférant des atouts importants dans les domaines de l'innovation, des technologies et des services. Cette manifestation s'inscrit également dans une démarche de mécanismes d'accompagnement de proximité des projets innovants, avec la programmation, à l'avenir, de salons similaires à travers différentes wilayas du pays, selon les spécialités et les secteurs suscitant l'intérêt des jeunes.

Amine B.

SÉCURITÉ SOCIALE

Les employeurs appelés à respecter leurs obligations légales

SAFIA BOUSSIALA, directrice de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), agence d'Alger, a rappelé, hier, le lancement récent de la campagne nationale annuelle de déclaration des salaires et des salariés, prévue du 1er au 31 janvier en cours, soulignant, en cette circonstance, le caractère obligatoire de cette démarche pour les employeurs.

Lors d'une conférence de presse à Alger, la responsable a fait savoir que cette campagne s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi 83-14, qui fixe les obligations des employeurs en matière de sécurité sociale. Et de poursuivre que le respect de cette exigence légale demeure essentiel pour garantir le bon fonctionnement du système de protection sociale. Selon l'intervenante, l'objectif principal de cette opération est, convient-il de le rappeler, de garantir la protection des droits des citoyens, surtout en ce qui concerne la couverture sociale, la retraite, en sus de l'accès à l'ensemble des prestations et indemnisations prévues par la sécurité sociale.

Abordant la question de la modernisation de la gestion, Mme Boussiala a, pour le coup, assuré que la CNAS met à la disposition des employeurs une série de services numériques via son portail électronique. D'après ses déclarations, ces services permettent notamment la déclaration à distance des salaires et des salariés, ainsi que le recours au prélèvement automatique des cotisations de sécurité sociale, aussi bien pour les employeurs du secteur public que privé.

Ce mécanisme, a-t-elle expliqué, offre la possibilité de régler les cotisations, de façon régulière, par voie bancaire, sans nécessiter de déplacement vers les structures de la Caisse.

Dans ce registre, la même responsable a, d'ailleurs, indiqué que la déclaration annuelle des salaires et des salariés s'effectue, dorénavant, entièrement en ligne, tout comme le prélèvement automatique des cotisations sociales.

Évoquant les éventuelles difficultés techniques liées aux plateformes numériques, Mme Boussiala a avancé que le portail électronique de la déclaration à distance n'est pas nouveau.

Khalil Aouir

RÉGULARISATION DES MEMBRES DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Une approche participative annoncée

La régularisation de la situation juridique des membres des organisations syndicales du secteur de l'éducation se fait dans un cadre participatif et consensuel avec les partenaires sociaux. C'est ce qu'a affirmé le ministre de l'Education nationale, Mohamed Seghir Saâdaoui, lors d'une conférence nationale tenue par visioconférence et consacrée au suivi des opérations pédagogiques et administratives du trimestre en cours.

Le ministre a précisé que cette opération s'inscrit dans le strict respect des dispositions de la loi n° 23-02, notamment les articles 104 à 107 et l'article 119, ainsi que du décret exécutif n° 23-360 fixant les modalités de détachement pour l'exercice de fonctions permanentes au sein des organisations syndicales. Cette approche vise, selon lui, à assurer une régularisation conforme au cadre juridique en vigueur et fondée sur le dialogue avec les partenaires sociaux.

Mohamed Seghir Saâdaoui a souligné que le ministère veille à ce que cette régularisation se fasse dans le respect des droits de l'ensemble des fonctionnaires du secteur. Il a rappelé, à ce titre, que le droit syndical est garanti par la Constitution et que les mesures engagées ont pour objectif de corriger les situations juridiques et administratives des syndicalistes, tout en assurant leur conformité avec les textes réglementaires.

Dans ce contexte, le ministre a donné des instructions claires aux directeurs de l'éducation, les appelants à procéder à l'installation des membres concernés dans leurs postes dans des conditions marquées par le respect, l'objectivité et l'efficacité. Il a insisté sur la nécessité de se limiter à l'enregistrement des situations administratives, reprise ou absence, sans engager d'autres procédures. Le ministre a enfin précisé que ces mesures provisoires resteront en vigueur jusqu'à l'achèvement de l'étude des dossiers soumis par les organisations syndicales au niveau central et l'annonce officielle des listes définitives des agents détachés, conformément aux dispositions légales en vigueur.



Un cadre participatif et consensuel.

CONCOURS SUR LA BASE DES DIPLÔMES

Outre la question syndicale, le ministre a accordé une attention particulière au concours de recrutement des enseignants sur la base des diplômes. Il a insisté sur la nécessité absolue de respecter scrupuleusement les procédures et les dispositions réglementaires encadrant cette opération, notamment celles relatives au dépôt et à l'examen des dossiers de candidature.

Le ministre a rappelé que la transparence et l'égalité des chances entre tous les candidats constituent des principes fondamentaux qui doivent guider l'ensemble des intervenants. À ce titre, il a appelé les directeurs de l'éducation à veiller à l'application rigoureuse des textes législatifs et réglementaires en vigueur, sans interprétation excessive ni dérogation non prévue par la loi.

Dans un souci d'harmonisation des pratiques et de traitement équitable des situations rencontrées sur le terrain, le ministre a annoncé la mise en place d'une cellule de suivi au niveau de l'administration centrale. Cette structure est chargée de recueillir les préoccupations soulevées par les directions de l'éducation, d'examiner les cas spécifiques signalés et de fournir les clarifications nécessaires dans les meilleurs délais.

Saâdaoui a souligné que cette démarche vise à prévenir toute confusion dans l'application des procédures et à assurer le bon déroulement du concours, dans un climat de confiance et de crédibilité vis-à-vis des candidats et de l'opinion publique.

Le ministre a également rappelé l'existence de la circulaire complémentaire relative à la liste des diplômes exigés pour le recrutement et la promotion dans les corps relevant du secteur de l'éducation nationale. Cette liste, a-t-il précisé, a été établie conformément aux avis des instances compétentes et validée par la Direction générale de la fonction publique.

Il a, dans ce sens, exhorté les responsables locaux à s'y référer exclusivement, afin d'éviter toute interprétation divergente susceptible de générer des contestations ou des litiges administratifs.

Abordant la question de la formation des futurs enseignants, le ministre a mis en avant le niveau de coordination entre le secteur de l'éducation et celui de l'enseignement supérieur. Cette coopération, a-t-il expliqué, a permis la création d'écoles normales supérieures de formation des enseignants et l'ouverture de plusieurs annexes dans différentes wilayas, en réponse aux besoins croissants du secteur.

Il a appelé les directeurs de l'éducation des wilayas concernées à instaurer une communication régulière et structurée avec les responsables de ces établissements de formation, afin de suivre de près les conditions de formation, les effectifs concernés et les perspectives d'intégration des diplômés.

Le ministre est également revenu sur la journée de formation organisée récemment au profit des secrétaires généraux des directions de l'éducation. Il a souligné que la formation continue constitue un axe stratégique du ministère pour le renforcement des compétences administratives et l'amélioration de la gouvernance locale.

A l'issus de la rencontre, le ministre a insisté sur la poursuite de la campagne nationale de nettoyage et d'embellissement des établissements scolaires, soulignant l'importance d'un environnement sain et sécurisé pour les élèves et le personnel éducatif.

Il a encouragé l'implication des élèves dans cette initiative, dans le respect du temps scolaire, ainsi que la mobilisation des collectivités locales et de la société civile.

Enfin, Mohamed Seghir Saâdaoui a appelé à un suivi rigoureux des activités sportives, culturelles, scientifiques et des concours éducatifs lancés au niveau local, mettant l'accent sur la promotion du concours national de l'innovation scolaire. Il a indiqué que les élèves lauréats bénéficieront de distinctions importantes, destinées à valoriser l'effort, l'excellence et l'esprit d'initiative au sein des établissements scolaires.

Lynda Louifi

EDUCATION NATIONALE

Vers la création de lycées spécialisés

LE MINISTRE de l'Éducation nationale, Mohamed Seghir Saâdaoui, a annoncé, hier, la création de lycées spécialisés en informatique dans le cadre d'une vision nationale globale visant à moderniser le système éducatif. Cette démarche se fera en coordination avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.

Intervenant, hier, sur les ondes de la Radio nationale, le ministre a indiqué que l'objectif est de former des élèves dotés de compétences scientifiques et technologiques leur permettant une intégration fluide dans les spécialités universitaires de l'avenir, notamment dans les domaines de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité.

Saâdaoui a précisé que la réforme des programmes et des curricula est devenue une nécessité imposée par l'évolution rapide des savoirs scientifiques et technologiques, ainsi que par les mutations de l'environnement économique et social.

Selon lui, ces transformations ont un impact direct sur l'école algérienne, désormais appelée à s'adapter à cette dynamique afin de servir l'avenir du pays et d'assurer la formation de l'individu tant sur le plan cognitif que sur le plan des valeurs.

Le ministre a également révélé l'ouverture du dossier relatif à la préparation et à l'étude d'une nouvelle filière dans l'enseignement secondaire, dédiée à l'informatique et aux technologies numériques. Cette filière offrira une formation initiale permettant aux élèves de mieux s'intégrer dans les spécialités universitaires connexes, en particulier les grandes écoles spécialisées en intelligence artificielle et en cybersécurité.

Il a aussi souligné que les orientations suprêmes de l'État, ainsi que les décisions des Conseils des ministres, insistent sur la nécessité d'ouvrir la voie à des lycées spécialisés dans les sciences exactes. Ce type d'enseignement est considéré comme une « université en miniature », offrant à l'élève un approfondissement plus poussé dans la spécialité choisie, à l'image de la filière mathématiques, qui vise à renforcer la maîtrise théorique et appliquée des mathématiques et des disciplines qui y sont liées, en premier lieu la physique.

Le ministre a également fait le point sur le fonctionnement des établissements éducatifs.

Selon lui, les écoles ont connu, au cours du premier trimestre de l'année scolaire actuelle, à un rythme régulier des cours, avec une grande discipline de la part des enseignants, ce qui a contribué à créer un environnement d'apprentissage efficace. Il a ajouté que les résultats des élèves dans les différents niveaux ont été satisfaisants, reflétant les progrès réalisés dans le système éducatif.

Lynda L.

MAROC

Israël inaugure une usine de drones

C'est dans la discrétion la plus totale que le Maroc et Israël ont inauguré, récemment, une usine de production de drones, située dans la localité de Benslimane, à une cinquantaine de kilomètres de Casablanca. Cette inauguration entre le cadre des traités de défense signés entre le Makhzen et l'entité sioniste, dans la foulée des accords d'Abraham conclus en décembre 2020.



Rabat et Tel Aviv n'ont soufflé mot sur cette information, mais celle-ci a été relatée par des sites militaires spécialisés en Occident. La démarche du régime marocain s'explique certainement par la conjoncture politique interne, marquée par le refus de l'opinion publique marocaine de la normalisation à une cadence accélérée, alors que le génocide dans la bande de Gaza se poursuit à ciel ouvert.

De plus, les récentes manifestations des jeunes et des chômeurs dans plusieurs villes du Royaume, contestant la crise économique et sociale, ont secoué le gouvernement et créé une ambiance froide au sein de la population, et ce en pleine compétition internationale sportive, la Coupe d'Afrique des nations.

Cette usine montre, encore une fois, le niveau atteint dans la coopération dans le domaine de l'industrie militaire de pointe entre Israël et le Maroc. Un partenariat dit stratégique qu'aucun pays, membre de la Ligue arabe et qui a normalisé ses rapports avec Tel Aviv, n'a conclu. Ni l'Egypte, ni la Jordanie, ni le Bahreïn, même les Emirats n'ont poussé aussi loin cette coopération dans le domaine de l'armement et du renseignement.

En quoi consiste ce projet ? Selon certaines informations diffusées par The Defense Post, Rabat a lancé cette usine pour fabriquer des drones innovants, en attirant l'aide de BlueBird Aero Systems, qui n'est autre qu'une filiale d'Israel Aerospace Industries (IAI). BlueBird est chargée de la production des drones, notamment le SpyX, qui joue un rôle central dans la surveillance de longue durée ainsi que dans les frappes ciblées. Outre les drones SpyX, d'autres systèmes tactiques y seront fabriqués, notamment pour renforcer les capacités de reconnaissance, de renseignement et d'interception de l'armée royale. D'autres technologies et des équipements très poussés dans le renseignement sont prévus dans le programme de production dans cette usine. En plus des drones, cette dernière mettra en œuvre la technologie de satellites espions Ofek 13, fournis par des géants comme Airbus et Thales. Déjà, des officiers de l'armée marocaine sont en formation au siège de BlueBird, en Israël, pour acquérir une expertise dans ce domaine technologique.

Pour les experts militaires, au-delà de l'usine de Benslimane, le Maroc devrait acheter de l'armement, du matériel industriel pour développer le montage des appareils mais surtout intensifier les entraînements avec l'armée sioniste. Rabat cherche, à travers cette multiplication, des accords militaires avec Israël à produire une intégration militaire totale avec Tel Aviv, incluant tous les secteurs, espérant ainsi créer une influence régionale, notamment en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Cette stratégie marocaine a été bâtie après la visite en 2021 de Benny Gantz, alors ministre de la Défense israélien, au Maroc, et au cours de laquelle il avait menacé directement l'Algérie, pays voisin, créant une tension et une hostilité inacceptable.

Selon les experts militaires, l'inauguration de cette usine a des implications directes sur le conflit au Sahara occidental, occupé depuis 1975 par le Maroc. Ainsi, il a été constaté des tests des drones, notamment les Spy-X, dans la région de Smara, une localité sahraouie, non loin des frontières avec l'Algérie et la Mauritanie. C'est d'ailleurs, dans cette zone qu'ont eu lieu des raids sur des routiers civils et des attaques sur des camions transportant des marchandises, faisant plusieurs morts et des blessés, dont des chauffeurs algériens. Pour les Israéliens, le territoire sahraoui occupé est devenu un grand laboratoire colonial pour tester les nouvelles armes, notamment les drones d'attaque et de surveillance, les Spy-X

Selon le rapport 2025 du Bureau sahraoui de coordination de l'action contre les mines (SMACO), 123 attaques de drones ont été recensées, causant la mort de plus de 160 personnes. Des organisations comme Who's Profits ont dénoncé cette complicité sioniste dans ces bombardements et ces attaques, tandis qu'Aziz Hanaoui de l'Observatoire marocain contre la normalisation n'a cessé de critiquer cette coopération avec Tel Aviv, qui visent à renforcer les capacités répressives de l'armée marocaine contre la population sahraouie.

Hachemi B.

INTERVENTION AMÉRICAINE AU VENEZUELA

Cinq pays sud-américains et l'Espagne s'opposent à toute tentative de contrôle

AU LENDEMAIN de l'intervention militaire des États-Unis à Caracas, cinq pays sud-américains, ainsi que l'Espagne, ont rejeté dans un communiqué commun «toute tentative de contrôle» du Venezuela et appelé «à l'unité» en Amérique latine face à «toute action qui met en péril la stabilité régionale». Dans un communiqué commun daté du 4 janvier, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Mexique, l'Uruguay ainsi que l'Espagne ont exprimé leur « rejet des actions militaires menées unilatéralement sur le territoire vénézuélien, qui contreviennent aux principes fondamentaux du droit international », ainsi que de « toute tentative de contrôle gouvernemental, d'administration ou d'appropriation étrangère de ressources naturelles ou stratégiques ». « Nous réaffirmons que la situation au Venezuela doit être résolue exclusivement par des moyens pacifiques, par le dialogue, la négociation et le respect de la volonté du peuple vénézuélien sous toutes ses formes, sans ingérence extérieure et conformément au droit international », ont-ils soutenu au lendemain des bombardements de l'armée américaine sur le Venezuela et de l'enlèvement de son président Nicolás Maduro et de la Première dame Cilia Flores. Réaffirmant « leur attachement aux principes consacrés par la Charte des Nations unies », les six pays signataires ont exprimé leur inquiétude pour la stabilité régionale. « Ces actions constituent un précédent extrêmement dangereux pour la paix et la sécurité régionales et mettent en danger la population civile », ont-ils soutenu. Madrid appelle « au respect du droit international » « Nous réaffirmons le caractère de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix […] et nous appelons à l'unité régionale, par-delà les divergences politiques, face à toute action qui met en péril la stabilité régionale », peut-on également lire dans ce communiqué, notamment relayé sur les réseaux sociaux par le Premier ministre espagnol Pedro Sánchez. Ce dernier avait, dès le 3 janvier, dénoncé l'opération militaire américaine. « L'Espagne n'a pas reconnu le régime de Maduro. Mais elle ne reconnaîtra pas non plus une intervention qui viole le droit international et pousse la région vers un horizon d'incertitude et de belligérance », avait déclaré sur X Pedro Sánchez. « La récente violation du droit international au Venezuela — un acte que nous condamnons avec force, tout comme les souffrances des peuples d'Ukraine et de Palestine — nous rappelle combien il est important que l'Espagne dispose d'un gouvernement qui défende, toujours et partout, le droit international et le règlement pacifique des conflits », a par ailleurs assuré le Premier ministre espagnol dans une lettre adressée au Parti socialiste ouvrier. De son côté, la diplomatie espagnole appelle au « règlement pacifique des conflits et au respect du droit international ».

R. I.

CORRUPTION EN UKRAINE

Le chef du Service de sécurité contraint à la démission

LE CHEF du Service de sécurité ukrainien, Vassyl Maliouk, a démissionné après des tensions avec Volodymyr Zelensky, qui avait menacé de le démettre de ses fonctions. sur fond d'accusations liées à des scandales de corruption. Vassyl Maliouk, chef du Service de sécurité ukrainien, a démissionné de son poste. Il doit être remplacé par Yevhen Khmara, chef de l'unité spéciale « Alpha ». Selon Ukraïnska Pravda, cette décision a été prise sous la pression de Volodymyr Zelensky, qui a menacé de le démettre de ses fonctions en cas de refus. D'après le journal ukrainien, lors d'une rencontre avec le chef du régime de Kiev le 3 janvier, après une vague de soutien public de la part de personnalités et de militaires connus, Maliouk a refusé de rédiger une lettre de démission, expliquant qu'il était en train de finaliser plusieurs opérations anti-russes de grande envergure. Il a ajouté que Zelensky devait transmettre sa demande de démission au Parlement s'il souhaitait l'obtenir. Zelensky a été indigné par ce refus et a menacé de démettre Maliouk de ses fonctions s'il ne démissionnait pas volontairement. Selon Ukraïnskaïa Pravda, le cabinet de Zelensky a même commencé à chercher des motifs qui permettraient de publier officiellement un décret de destitution de Maliouk. En particulier, il lui était reproché que le Service se livre ouvertement à des activités « commerciales » dans l'arrière-pays, « dépouillant les entreprises ». Selon le journal ukrainien, Maliouk serait impliqué dans des attaques menées par l'ancien chef de cabinet de Zelensky, Andriï Ermak, contre le Bureau national anticorruption ukrainien, dont l'enquête a déjà mis en cause des responsables ukrainiens et que le bureau de Zelensky chercherait à marginaliser. Refonte du personnel sur fond de scandale de corruption Le 2 janvier, Zelensky a procédé à une série de remaniements. Kyrylo Boudanov a été démis de ses fonctions de chef du Service principal de renseignement du ministère ukrainien de la Défense. Ce dernier a été nommé à la tête du cabinet de Zelensky, poste dont Andriï Ermak s'était retiré en novembre dernier à la suite de perquisitions menées par l'agence anticorruption. La place de Boudanov a été prise par Oleg Ivachtchenko, qui avait été préalablement démis de ses fonctions de chef du Service de renseignement extérieur. Le chef du régime de Kiev a également annoncé que le président du Service national des frontières, Sergueï Deïneko, allait rejoindre le ministère de l'Intérieur, et qu'un candidat pour le poste qu'il laissait vacant serait proposé prochainement. Ces réorganisations interviennent quelques mois après un scandale de corruption retentissant en Ukraine, impliquant le blanchiment de 100 millions de dollars dans le secteur de l'énergie. Timour Minditch, un proche collaborateur de Zelensky, est impliqué dans l'enquête, alors que le chef du régime de Kiev est lui-même mentionné dans l'affaire.

R. I.

FONCIER À TIZI OUZOU

Le casse-tête des actes de propriété

L'AGENCE foncière de la wilaya de Tizi Ouzou, créée en 2006, ne gère que 165 lotissements se trouvant sur le territoire de 32 communes seulement. Autrement dit, les lots se trouvant sur les 35 communes restantes échappent à sa gestion et son contrôle. Ces 165 lotissements sont scindés en deux catégories, à savoir les lotissements pourvus d'un permis de lotir ou d'un certificat de morcellement et les lotissements dépourvus de permis de lotir ou d'un certificat de morcellement. Et conformément à la loi 08-15 du 20 juillet 2008 relative à la mise en conformité des constructions et leurs achèvements, l'agence foncière de la wilaya a engagé des opérations de délivrance de permis de lotir ou morcellement à l'effet de procéder à l'établissement des actes de propriétés au bénéfice des personnes concernées. Or, des 14 538 lots créés des 165 lotissements gérés par l'agence foncière, seuls 8 546 actes ont été établis et remis à leurs propriétaires. Les actes non encore établis sont au nombre de 5 992.

A la lecture faite par les responsables concernés lors de la dernière session de l'APW de Tizi-Ouzou qui s'est tenue les 28 et 29 décembre derniers, il ressort que la plupart des actes non établis portent sur des terrains bâtis mais qui sont toutefois subordonnés à la régularisation desdites constructions, et ce conformément à la loi 08-15 du 20 juillet 2008 relative à la mise en conformité des constructions et leurs achèvements.

De ce nombre de lots viabilisés et d'actes établis, c'est la commune de Tizi-Ouzou qui arrive en tête. Ses lots viabilisés sont au nombre d'au moins 3.908 et les actes établis à leurs propriétaires sont d'au moins 2.716. Il faut rappeler que le wali, Abou Bakkar Essedik Boucetta, a réitéré à maintes reprises à l'endroit des responsables concernés la nécessité absolue d'accélérer le rythme de délivrance des actes de propriétés pour clore définitivement ce dossier de la propriété foncière. Il reste aussi à étudier le cas du foncier des 35 communes restantes.

Notons enfin que l'ancienne gestion du foncier par les agences foncières communales, et ce selon la loi 90-25 du 18 novembre 1990, a provoqué des dégâts considérables à Tizi-Ouzou. Escroquerie, faux et usage de faux, fausses déclarations, corruption et tant d'autres maux ont tristement marqué cette période. Il n'est pas moins vrai que la justice a été saisie à maintes reprises sur ces affaires du foncier. C'est d'ailleurs pour mettre fin à cette gabegie que l'Etat a décidé de confier ce portefeuille foncier à l'agence de wilaya et dont le président du conseil d'administration n'est autre que le wali.

De notre bureau,
Saïd Tissegouine

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le centre universitaire de Nâama promu au rang d'université

En application des orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, une nouvelle étape vient d'être franchie, hier, dans la wilaya de Nâama, dans le renforcement de la carte universitaire nationale, et ce lors de la cérémonie de promotion du centre universitaire Salhi-Ahmed au rang d'université, présidé par Kamel Baddari, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.



Lors de sa visite d'inspection de l'établissement, M. Baddari a précisé que la nouvelle université, officiellement promue en vertu du décret exécutif n° 25-265 du 7 octobre dernier, comprend désormais sept facultés, ainsi qu'un institut d'agriculture pastorale. Il a souligné que cette promotion « traduit la vision de l'Etat algérien visant à faire de l'université un véritable levier de développement et un moteur de l'activité économique ».

Le ministre a déclaré que cette décision s'inscrit pleinement dans les orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à hisser la formation universitaire au rang de pilier fondamental de la construction d'une économie nationale fondée sur « l'entrepreneuriat, la technologie, la science et la connaissance ».

Il a précisé que cette évolution institutionnelle s'inscrit dans une démarche globale visant à rapprocher l'université des réalités économiques et sociales des territoires, tout en renforçant son rôle dans la formation des compétences et la production du savoir.

Il a affirmé que le nouveau cap économique se traduit déjà concrètement au sein de cet établissement, grâce à l'accompagnement de l'Etat en matière de recherche, d'innovation et de soutien à l'entrepreneuriat, permettant ainsi de transformer les connaissances académiques en projets applicables sur le terrain.

Dans ce contexte, M. Baddari a mis en avant la capacité de la nouvelle université à contribuer à l'exploitation des potentialités agricoles, pastorales, touristiques et environnementales de la région. Il a estimé que l'intégration de la recherche scientifique dans les dynamiques locales constitue un levier essentiel pour renforcer la production, créer de la richesse et soutenir le développement durable.

Le ministre a également donné des directives pour le renforcement des capacités d'encadrement pédagogique, en adéquation avec les besoins exprimés, afin de créer des spécialités à forte valeur ajoutée répondant aux exigences de l'économie nationale et aux spécificités socio-économiques, environnementales et territoriales de la wilaya de Nâama.

Rappelant le rôle central des incubateurs de start-up, des laboratoires d'innovation et des centres de développement de l'entrepreneuriat, le ministre a souligné leur importance dans la valorisation des résultats de la recherche scientifique et dans le renforcement des liens entre l'université et son environnement économique et social.

Lors de sa visite à l'université Salhi-Ahmed, M. Baddari a visité une exposition de projets de recherche présentés par des étudiants et des porteurs de microprojets au niveau du pôle 1. Il a pris connaissance de plusieurs modèles de projets innovants dans des domaines variés, intégrant notamment les technologies numériques, la gestion à distance, l'intelligence artificielle et les systèmes intelligents.

Ces projets concernent, entre autres, les secteurs de la santé, des grandes cultures agricoles, de l'élevage, du recyclage des déchets et des énergies renouvelables, illustrant, selon le ministre, « le potentiel créatif et innovant de la jeunesse universitaire ».

A cette occasion, le premier responsable du secteur a mis en avant l'importance accordée par l'Etat à l'amélioration de la qualité de la production scientifique et académique au sein des universités, ainsi qu'à la promotion de la compétitivité et de l'excellence. Il a également réaffirmé l'engagement des pouvoirs publics à soutenir les projets portés par les étudiants, notamment à travers le financement des initiatives présentant un fort potentiel économique et une capacité réelle de création de richesse.Dans le cadre de cette visite de travail, le ministre Baddari a poursuivi son programme par l'inspection du projet du nouveau pôle universitaire de Nâama, d'une capacité de 2 000 places pédagogiques, dont la réception est prévue avant la prochaine rentrée universitaire.

Il a également inspecté un projet de résidence universitaire de 1 000 lits ainsi qu'une grande salle de conférences d'une capacité d'accueil de 600 places, des infrastructures destinées à améliorer les conditions d'enseignement, de recherche et de vie estudiantine.

Sihem B.

OPÉRATION SPECTACULAIRE À ORAN

La police judiciaire neutralise une bande dangereuse

UNE BANDE dangereuse, composée de 13 individus impliqués dans des actes de violence, de trafic de drogues et d'incitation à l'immigration clandestine, a été neutralisée hier par la police judiciaire de la sûreté de wilaya d'Oran. L'opération, menée après exploitation de vidéos diffusées sur les réseaux sociaux, a permis la saisie d'armes blanches prohibées, de véhicules, de chiens dangereux et d'une somme d'argent, mettant ainsi fin aux activités criminelles de ce réseau qui semait la peur dans plusieurs quartiers de la ville.

L'enquête menée par la première subdivision de la police judiciaire d'Oran a débuté après la circulation sur le réseau social TikTok, de vidéos montrant les membres de cette bande en train de promouvoir la violence et d'inciter à la bagarre entre habitants de différents quartiers. Les vidéos faisaient également état d'activités criminelles plus graves, telles que le recrutement de mineurs pour intégrer le groupe, l'incitation à la corruption morale et au trafic de drogues, ainsi que l'organisation d'actes d'immigration clandestine.

Grâce à des investigations sur le terrain et des techniques de surveillance, les enquêteurs ont pu identifier et localiser chaque membre du réseau avant de procéder à leur arrestation. L'opération a été réalisée en coordination avec le Procureur de la République près le tribunal de fellaousen, et a fait l'objet de toutes les autorisations légales nécessaires, notamment des perquisitions et des extensions de compétence. Au cours des interventions, les forces de l'ordre ont saisi 17 armes blanches prohibées de différentes tailles, deux chiens de race Malinois utilisés par la bande pour commettre des agressions, ainsi que deux véhicules et deux motos facilitant leurs déplacements.

Un bateau motorisé, équipé d'un moteur de 70 chevaux et destiné à l'organisation de l'immigration clandestine, a également été confisqué, de même qu'une somme d'argent de 28 millions de centimes.

Suite à ces arrestations, les individus ont été présentés devant la justice, où le juge a ordonné leur placement en détention provisoire, marquant la fin de leurs activités criminelles et envoyant un message clair sur l'engagement des autorités à sécuriser les quartiers de la ville et à protéger les citoyens.

Brahim Mazi

THÉÂTRE, CINÉMA, EXPOSITIONS..

Yennayer au cœur d'un riche programme culturel national

Le mois de janvier 2026 sera marqué par une intense activité culturelle à travers l'ensemble des wilayas du pays. Théâtres, maisons de la culture, bibliothèques, opéras et autres strutures culturelles proposeront une programmation dense et diversifié, placée sous le signe de la célébration de Yennayer 2976, le Nouvel An amazigh, désormais, rendez-vous culturel fédérateur à l'échelle nationale, dont les festivités officielles sont prévues dans la ville de Béni Abbes.



Au-delà de la diversité des disciplines artistiques proposées par le ministère de la Culture et des Arts, Yennayer 2976 s'impose comme le fil conducteur de l'ensemble de la programmation culturelle de janvier 2026. Conférences historiques, expositions thématiques, spectacles en langue amazighe et manifestations populaires convergent pour célébrer une identité, profondément ancrée dans l'histoire nationale.

Ainsi, le programme concocté par le département de Malika Bendouda s'étalera sur tout le mois de janvier et touchera la quasi-totalité des villes algériennes.

Le théâtre occupe une place prépondérante dans ce programme. À Alger, le Théâtre national algérien (TNA) propose plusieurs spectacles pour enfants et adultes, des monologues en langue amazighe, ainsi que des rencontres intellectuelles consacrées au patrimoine théâtral et à la culture amazighe.

Les autres planches des théâtres régionaux àl'image de ceux de Béjaïa, Oran, Constantine, Boumerdès et Adrar multiplient les représentations, avec un accent particulier mis sur les œuvres destinées au jeune public, alliant divertissement et sensibilisation culturelle.

Le cinéma s'inscrit également dans cette dynamique, à travers la projection de films algériens et de documentaires à caractère historique et culturel. Ces séances, organisées dans plusieurs wilayas, accompagnent les célébrations de Yennayer et sera notamment marquée par la projecirton de documentaires et films

Musique, chant andalou et expressions folkloriques

La musique figure parmi les temps forts du mois. Des soirées artistiques dédiées aux chants amazighs, andalous et au folklore local sont programmées dans différentes régions.

À Alger, l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaih accueille un concert spécial Yennayer qui réunira plusieurs artistes et groupes musicaux, tandis que d'autres wilayas mettent en avant leurs répertoires traditionnels à travers des galas, des veillées musicales et des spectacles en plein air.

Les expositions d'artisanat traditionnel constituent un autre axe de la programmation. Bijoux, poterie, tissage, habillement traditionnel, gastronomie et objets du quotidien seront mis en valeur dans les maisons de la culture, bibliothèques et espaces d'exposition à travers les différentes régions.

Certaines wilayas, l'image de Tizi Ouzou ou Batna se distinguent par l'organisation de villages de Yennayer, d'expositions immersives et de reconstitutions de scènes de vie ancestrales, synonyme de sauvegarde des savoir-faire.

Les bibliothèques principales de lecture publique et leurs annexes déploient pour leur part, un programme soutenu en direction des enfants et des jeunes. Ateliers de lecture, séances de contes, jeux éducatifs, activités artistiques, initiation à l'écriture tifinagh et animations pédagogiques rythmeront ce premier mois de l'année 2026, notamment dans les wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux.

LE PATRIMOINE DE OUARGLA À L'HONNEUR AU PALAIS DES RAÏS

Par ailleurs, le Centre des arts et de la culture du Palais des Raïs (Bastion 23), à Alger, organise ce mardi une célébration à l'occasion de l'avènement du Nouvel An amazigh, Yennayer, consacrée à la mise en valeur du patrimoine culturel de la wilaya de Ouargla et à la promotion de ses coutumes et traditions authentiques.

Le programme de cette manifestation patrimoniale, placée sous le slogan «Les ksour de Ouargla à l'honneur au Palais des Raïs… une identité enracinée et une unité culturelle fédératrice», comprend une série d'activités et d'animations, notamment des expositions mettant en avant les savoir-faire liés à l'artisanat et aux métiers traditionnels, ainsi que des ateliers pédagogiques et de formation dédiés à l'art de la sculpture sur bois de palmier et à l'art du sablage. Des interventions scientifiques et académiques seront également proposées durant cette célébration, qui se poursuivra jusqu'au 12 janvier courant. Elles porteront sur les dimensions historiques, culturelles et sociales du patrimoine amazigh des régions de Oued G'hir et Oued Mya, ainsi que sur la littérature amazighe dans la wilaya de Ouargla. Le programme inclut aussi des lectures de poésie amazighe dans la variante ouarglie, ainsi que des rencontres littéraires.

Par ailleurs, les principales coutumes et traditions liées à la préparation de la table de Yennayer à Ouargla seront présentées, avec un focus sur le patrimoine du ksar ancien. La manifestation prévoit également la projection du film Tinunbia du réalisateur Bilal Houbi, avant de se clôturer par une évocation des traditions et des rituels festifs du mariage ouargli.

A. B. / média

6ème FESTIVAL DU FILM MÉDITERRANÉEN D'ANNABA

Les inscriptions des films ouvertes à partir de jeudi 8 janvier

LA DIRECTION du Festival du film méditerranéen d'Annaba a annoncé, ce dimanche dans un communiqué, l'ouverture, du 8 janvier au 28 février 2026 via la plateforme numérique officielle FilmFreeway, des inscriptions en vue de la participation à la 6e édition de cet événement culturel.

Le document indique que la participation à ce rendez-vous cinématographique, devenu un événement culturel majeur au niveau national et méditerranéen, inclut les films longs et courts métrages de fiction, ainsi que les films documentaires produits dans les pays du bassin méditerranéen et en dehors.

Le communiqué souligne également que la 6e édition « ambitionne d'attirer des productions cinématographiques de qualité, correspondant à l'identité artistique du Festival et reflétant la diversité des expériences créatives méditerranéennes, tout en veillant à soutenir les œuvres traitant de questions humaines et culturelles contemporaines».

Le Festival du Film méditerranéen d'Annaba poursuit le renforcement de son ouverture internationale et la consolidation de sa place sur la carte des festivals dédiés au 7e art, tout en contribuant à dynamiser la scène culturelle et à créer un espace de dialogue cinématographique et d'échange d'expériences entre réalisateurs, producteurs et professionnels, selon le même document.

La direction du Festival appelle également, dans son communiqué, tous les cinéastes, producteurs et distributeurs à soumettre leurs œuvres dans les délais impartis, soulignant que la prochaine édition sera «prometteuse et distinguée en termes de programmation, de contenu et d'organisation».

R. C.



PETKOVIC : «RÉPONDRE PRÉSENTS SUR LE TERRAIN»

Respect oui, peur non : Le message clair de Petkovic

À la veille du choc face à la République démocratique du Congo, le sélectionneur national Vladimir Petkovic s'est exprimé en conférence de presse avec lucidité et détermination. Conscient de l'enjeu, il a rappelé l'objectif principal des Verts. «C'est une rencontre importante.

Nous voulons rester dans cette compétition. L'adversaire est très fort, avec une histoire et des résultats positifs, mais nous ferons le maximum pour nous imposer. Nous avons les moyens de réussir». Revenant sur le parcours précédent, le technicien a insisté sur la nécessité de se projeter. « La première étape est passée, c'est du passé. Aujourd'hui, nous sommes au point de départ face à des adversaires très solides. Mon état d'esprit est clair : je veux remporter le prochain match». Petkovic a également mis en avant la profondeur de son groupe et l'émergence de jeunes talents, à l'image de Hadj-Moussa et Maza.

Interrogé sur les deux Fennecs, Petkovic a souligné l'importance de cette CAN dans leur développement, estimant que cette expérience internationale sera déterminante pour leur progression :

«Deux jeunes joueurs incarnent l'avenir de l'équipe. Nous avons environ 28 joueurs avec un niveau très proche. Il faudra aussi une part de réussite». Sur la RD Congo, le sélectionneur se montre respectueux mais sans crainte. «C'est une équipe cohérente, solide, avec de fortes individualités et un bon collectif. La peur n'existe pas dans le football. Le respect, oui, mais pas la peur. Elle a des forces et des faiblesses, et nous tenterons d'en profiter». Enfin, il a conclu en affirmant la ligne de conduite des Verts : «Nous devons imposer notre stratégie et répondre présents sur le terrain», conclut-il.

Conscient que les matches à élimination directe se jouent parfois bien au-delà des 90 minutes, Vladimir Petkovic a insisté, ces derniers jours, sur un travail spécifique : les tirs au but. De longues séances ont ainsi été consacrées à cet exercice particulier, où la technique et la gestion de la pression sont souvent déterminantes. Les joueurs ont ainsi été soumis à de longues séries de tirs au but en fin de séances. Au cœur de ces séances, Luca Zidane a été longuement mis à contribution. Le gardien numéro 1 des Verts a multiplié les duels avec ses coéquipiers, sous l'œil attentif du staff technique. Un travail intense, aussi bien physique que psychologique, destiné à le préparer à un éventuel scénario décisif. A travers ces exercices prolongés, Petkovic ne veut rien laisser au hasard. Sans obsession, mais avec méthode, le sélectionneur entend donner à son groupe toutes les armes nécessaires pour aborder ce rendez-vous crucial avec efficacité.



BENNACER : «MATCH IMPORTANT FACE À UNE TRÈS BONNE ÉQUIPE»

Ismaël Bennacer s'est présenté en conférence de presse avec un discours clair et déterminé. Le milieu de terrain des Verts a souligné l'importance de l'enjeu. «C'est un match très important face à une très bonne équipe du Congo. C'est une rencontre à élimination directe, il faudra montrer de quoi nous sommes capables, rester sur la bonne dynamique et tout donner sur le terrain». Pour Bennacer, la mentalité sera décisive. «Il faut garder la bonne mentalité, être concentrés et montrer notre vrai visage. On doit rester dans la continuité et se battre jusqu'au bout»

Pour l'ancien joueur de l'AC Milan, l'objectif est clair : « Continuer sur cette lancée, avoir la bonne mentalité sur le terrain et montrer de quoi on est capable ».

Évoquant Ibrahim Maza, il a salué son potentiel. «C'est un joueur très talentueux et très mature sur le terrain. On essaie de l'accompagner pour qu'il exprime toutes ses qualités. Il le fait très bien et j'espère qu'il nous fera gagner des matches». Revenant sur l'objectif collectif, il a été clair. «Nous avons gagné la CAN, mais il faut redorer notre blason et passer à autre chose. Nous sommes décidés à tout faire pour gagner le match de demain».Le milieu algérien a également mis en avant la maturité croissante du groupe, composé d'un savant mélange entre joueurs expérimentés et jeunes talents. « On essaie de mieux se comprendre. Il y a de très bons jeunes, que ce soit ici ou en Europe. Personne ne triche, tout le monde travaille et respecte le groupe », a-t-il souligné, saluant l'état d'esprit collectif.



En tant que cadre de l'équipe, Bennacer assume pleinement son rôle de transmission. « C'est normal qu'il y ait des exemples sur le terrain. Il faut transmettre ce que représente le fait de jouer pour l'Algérie, comment se comporter, et surtout tout donner », a-t-il affirmé. Sur Riyad Mahrez, Bennacer a insisté sur son leadership. «C'est notre capitaine, très impliqué sur et en dehors du terrain. C'est un plaisir de jouer avec lui». Enfin, il a conclu sur la RD Congo. «C'est une équipe complète, et ce sera une belle affiche. On la respecte, mais on va tout donner pour gagner et n'avoir aucun regret».

FIN DE CAN POUR HADJAM

Le sélectionneur national, Vladimir Petkovic, a annoncé, lors de la conférence de presse tenue, hier, à la veille du match face à la RD Congo, comptant pour les huitièmes de finale de la Coupe d'Afrique des nations, la libération du joueur Jaouen Hadjam en raison d'une blessure à la cheville. Le défenseur algérien avait été victime d'un tacle appuyé dès les premières minutes de la rencontre face au Burkina Faso, lors de la deuxième journée de la phase de groupes, contraignant le staff technique à procéder à son remplacement par Baghdad Bounedjah. Petkovic a précisé que toutes les tentatives avaient été entreprises pour permettre au joueur de récupérer. «Nous avons fait tout notre possible pour remettre le joueur sur pied, mais cela n'a pas été possible. Nous avons donc décidé de le libérer afin qu'il puisse poursuivre son traitement au sein de son club», a-t-il expliqué.

En prévision de son huitième de finale de la Coupe d'Afrique des Nations 2025, l'équipe nationale affine ses réglages avec un souci du détail assumé.

HISTORIQUE ALGÉRIE-RD CONGO

L'Algérie qui a fini 1ère du groupe E sera confrontée, aujourd'hui à (17h00), à la République Démocratique du Congo (RDC). Les deux pays se sont affrontés à 6 reprises dans leurs histoires dont 2 fois en CAN avec un net avantage pour les Verts : 2 victoires et 4 nuls

Trois matchs en compétitions et trois matchs amicaux, tel est le bilan des rencontres entre Fennecs et Léopards. Les 3 matchs amicaux ont servi de préparations pour différentes CAN. Le premier amical a eu lieu en août 2002 à Blida. Le score s'est terminé sur une égalité de 1-1, le but algérien a été marqué par Haddou Moulay sur pénalty. Les deux autres amicaux (en 2008 et 2019) se sont finis sur le même score (1-1). A noter que le match de 2008 s'est joué en France, sur un terrain municipal, en région parisienne, à Goussainville. Le lieu avait été tenu secret et sans médias, pour éviter un grand nombre de spectateurs algériens. Mais rien n'arrête le supporter algérien et l'afflux fût important.

La république du Congo a accueilli les Jeux Panafricains de 1965, à Brazzaville. Algériens et Congolais étaient dans la même poule, en compagnie de la Côte d'Ivoire et du Madagascar. Après une défaite (0-1) contre les Ivoiriens, les coéquipiers de Lalmas ont écrasé la RDC 4-1 avec un triplé de d'Hachouf et un but de Zefzef. Pour leur dernier match, les Fennecs ont pris le dessus 1-0 sur Madagascar et se sont qualifiés pour les demi-finales. L'Algérie finira 4ème de cette compétition.

Les Fennecs retrouvent les Léopards lors de la coupe d'Afrique marocaine de 1988. Placés dans le même groupe que le Maroc et la Côte d'Ivoire, les 2 pays se retrouvent au dernier match de poule et malheur au perdant ! Après la défaite face au Maroc (1-0) et le nul (1-1) contre les Ivoiriens, l'Algérie n'avait pas le droit à l'erreur. Comme l'avait dit son stratège, Lakhdar Belloumi, à l'époque : « si nous perdons, nous plions bagages ». Dans un match très disputé, c'est finalement Drid et ses coéquipiers qui arrachent les points de la victoire grâce à un but de Kader Ferhaoui. La RDC, qu'on appelait à l'époque, le Zaïre rentre chez lui puisqu'il termine dernier du groupe. Pour la petite histoire, la sélection algérienne se qualifie pour la demi-finale après un scenario dramatique. A l'issu des matchs du 1er tour, Ivoiriens et Algériens sont à égalité parfaite (nombre de points, différance de buts…). La CAF a départagé les 2 équipes via un tirage au sort. Les Verts sortent du chapeau et iront affronter le Nigéria en demi-finale. Les Super Eagles l'emporteront aux tirs aux buts (8-9). Belloumi se consolera avec la médaille de bronze prise au détriment du Maroc, lors de la petite finale où le gardien algérien, Naceredine Drid arrêtera le pénalty d'un marocain, tiré…à 3 reprises.

Lors de la CAN 2000, l'Algérie joua encore un mauvais tour au Congo. Les deux pays se retrouvent encore dans le même groupe, lors de la phase de poule. Dès le 1er match, les protégés de Nasser Sandjak affrontent la RDC. Dans un match haché, il y a eu très peu d'occasions de chaque côté. Malgré une ligne d'attaque composée de Farid Ghazi, Rafik Saifi et Fawzi Moussouni, les Verts n'ont pas réussi à marquer. Le match s'est fini sur un score de parité 0-0. L'Algérie s'est quand même qualifiée pour la suite de la compétition alors que la RDC se voit encore de plier bagages. En ¼ de finale, les Verts flanchent contre l'une des meilleures équipes du tournoi, le Cameroun de Song, Foé, MBoma, Eto'o… sur le score de 1-2.

DESABRE : «NOUS AVONS LES MOYENS DE PASSER»

Sébastien Desabre affirme connaitre toutes les tactiques de l'Algérie

Le sélectionneur de la RD Congo, Sébastien Desabre, s'est présenté en conférence de presse avec calme et assurance à la veille du match à élimination directe face à l'Algérie. Après cinq jours de récupération, le technicien français estime son groupe prêt.



«Le feeling est bon. Nous avons bien récupéré et nous sommes bien préparés pour le match de demain». Refusant de se focaliser sur le passé, Desabre a insisté sur l'objectif immédiat. «Nous sommes concentrés sur la phase actuelle. Les chiffres précédents n'ont plus d'importance. L'objectif est de tout faire pour se qualifier en quart de finale». Conscient de l'enjeu, il a souligné l'importance de ce type de confrontation. «Ce sont des matches à fort enjeu. Affronter une très bonne équipe africaine nous permet de progresser. Nous avons habitude de la pression et les joueurs aiment ça». Le sélectionneur congolais a mis en avant l'identité de jeu de son équipe. «Nous nous concentrons sur notre jeu. Nous connaissons nos qualités, nous avons une stratégie en place et nous connaissons bien l'Algérie et ses joueurs». Évoquant son groupe, Desabre a rappelé l'importance de chacun. «Tous les membres sont importants, joueurs comme staff». Enfin, respectueux mais ambitieux face à l'Algérie, il a conclu : «Nous les respectons, mais nous avons les armes pour passer ce tour. Ce sera difficile pour nous comme pour l'adversaire. Nous devons tout faire pour gagner demain».

Selon Desabre, le tirage au sort et l'adversaire n'ont pas d'importance : « Nous ne choisissons pas notre adversaire. L'Algérie a terminé première de son groupe après une phase de poules excellente, et nous avons terminé deuxièmes de notre groupe. » Pour le technicien français, chaque confrontation représente une occasion de mettre en pratique le travail effectué à l'entraînement et de viser la victoire : « Quand nous affrontons l'Algérie, comme contre n'importe quelle autre équipe, c'est toujours une opportunité de mettre en pratique ce sur quoi nous travaillons et de viser la victoire. Nous ferons tout pour gagner ce match. » Desabre insiste sur la confiance et les capacités de son équipe : « Aujourd'hui, nous savons que nous avons les capacités pour franchir ce tour, à condition de livrer une grande performance et de rester fidèles à ce que nous faisons depuis un moment. » Il souligne également l'importance de montrer le potentiel de son groupe sur le terrain : « Nous connaissons nos capacités et devons les montrer. Nous avons notre style de jeu et avons mis en place une stratégie spécifique pour contrer Mahrez et l'Algérie. » L'entraîneur congolais tient à rappeler l'unité et la cohésion de son équipe : « J'ai un groupe uni et solide, et se qualifier dès le premier tour au Maroc était un objectif naturel. »

Selon lui, affronter une équipe de haut niveau comme l'Algérie est également une opportunité d'acquérir de l'expérience supplémentaire : « L'équipe d'Algérie est très bonne et cela nous aidera à acquérir encore plus d'expérience. Nous abordons ce match sans pression supplémentaire. » Enfin, Desabre confirme que son équipe connaît les plans tactiques de l'adversaire et que tout sera mis en œuvre pour franchir ce tour : « Nous connaissons tous les plans de l'équipe algérienne et nous allons travailler pour nous qualifier pour les quarts de finale. » Ce discours reflète la stratégie de la RDC : confiance en ses forces, concentration sur son style de jeu, et préparation minutieuse pour contrer les principaux atouts de l'Algérie, en particulier Riyad Mahrez. Mardi, le match promet donc d'être intense, avec une RDC prête à se battre pour créer l'exploit et accéder aux quarts de finale de la CAN 2025.

Le Cameroun résiste à la remontée de l'Afrique du Sud pour se qualifier pour les quarts de finale

ON Y VOIT DÉJÀ plus clair dans cette CAN 2025. Après la phase de poules, qui a écrémé 8 des 24 équipes présentes, les huitièmes de finale vont dégager un peu plus le tableau. Après les quatre premières rencontres, la logique a plutôt été respectée puisque le Mali, le Sénégal, le Maroc et le Cameroun se sont qualifiés pour les quarts de finale.

Le Mali et le Sénégal se retrouveront le vendredi 9 janvier à 17 heures, à Tanger. Les Maliens, miraculés aux tirs au but face à la Tunisie, ne partiront pas favoris face aux Lions de la Teranga, un temps bousculés mais malgré tout faciles vainqueurs du Soudan (3-1).

Dans l'autre affiche déjà connue, disputée dans la foulée, le 9 janvier à 20 heures, le Maroc défiera le Cameroun. À Rabat, dans le stade Moulay Abdallah, les Marocains auront fort à faire face à un quintuple vainqueur de l'édition, qui reste malgré tout loin de ses meilleures années.

Très défensifs, les Camerounais ont obtenu leur qualification grâce à leur efficacité dans les deux surfaces. Sans briller et en laissant la maîtrise du jeu à l'Afrique du Sud, avec seulement 33% de possession de balle, le Cameroun s'est qualifié ce dimanche soir pour les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations (1-2)



Timides dès les premières secondes, les Camerounais ont laissé les premières opportunités aux Bafana Bafana. Mais ni Lyle Foster, d'abord imprécis puis piégé par un hors-jeu, ni Relebohile Mofokeng ne sont parvenus à marquer. C'est finalement Junior Tchamadeu qui a ouvert le score, contre le cours du jeu, en profitant d'une frappe de l'ancien Lillois Carlos Baleba contrée et revenue dans ses pieds (34e). Visiblement satisfait de sa tactique, avec un bloc bas et quelques timides contre-attaques, le sélectionneur David Pagou, arrivé juste avant le début du tournoi pour suppléer Marc Brys, n'a pas changé de style en deuxième mi-temps. Christian Kofane lui a donné raison en reprenant victorieusement un centre du Rennais Mahamadou Nagida (47e). Les Lions indomptables étaient déjà à l'abri et pouvaient sereinement gérer leur avantage.

La fédération tunisienne licencie l'équipe technique après l'élimination face au Mali

L'élimination à 11 contre 10 n'est pas passée. La fédération tunisienne de football a annoncé dimanche soir avoir mis fin aux contrats de toute l'équipe technique de la sélection nationale après sa défaite de la veille face au Mali et son élimination de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), organisée au Maroc. La Fédération tunisienne tire les leçons de l'échec de la sélection lors de la CAN au Maroc. Après l'élimination de l'équipe face au Mali samedi, le staff a été remercié. «Le bureau fédéral a décidé de mettre fin, d'un commun accord, à la relation contractuelle avec l'ensemble du staff technique de l'équipe nationale A», a annoncé la Fédération tunisienne de football sur sa page Facebook. Selon la radio privée Mosaïque FM, le sélectionneur national Sami Trabelsi a conclu un accord avec la Fédération pour la résiliation à l'amiable de son contrat, un accord trouvé lors d'une réunion à Rabat.

REPUBLIQUE AGERIENNNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE SANTE
Wilaya de Tlemcen

Centre Hospitalo-Universitaire

Dr Tidjani Damerdji –Tlemcen

N° d'identification fiscale du contractant : 0962 130 190825 24

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 16/2025
" L'approvisionnement en gaz médicaux au profit CHU Tlemcen"

Conformément a l'article 62 de Décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public et conformément aux dispositions de la loi N°23-12 du 18 moharram 1445 correspondant au 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Un Appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°16/2025 est lancé Pour **l'approvisionnement en gaz médicaux au profit Centre Hospitalo-Universitaire Dr.Tidjani Damerdji Tlemcen.**
Les soumissionnaires doivent soumissionner dans l'ensemble des articles sinon l'offre sera rejetée d'office.
Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer le cahier des charges auprès de la Direction Générale « Bureau des marchés » CHU de Tlemcen contre paiement de 1.000,00 DA, Moyennant d'une quittance délivrée par le régisseur principale du C.H.U. Tlemcen.
Le Présent cahier des charges est adressé à toutes les sociétés privées ou publiques : fabricants, importateurs ayant le registre commerce électronique dans la spécialité, et l'agrément ministérielle de l'industrie pharmaceutique en cour de validité et la décision d'enregistrement définitif pour l'oxygène liquide médical délivrées par l'agence nationale des produits pharmaceutiques et les décisions d'enregistrement définitif pour l'oxygène gazeux médical délivrées par l'agence nationale des produits pharmaceutiques et les décisions d'enregistrement définitif pour protoxyde d'azote délivrées par l'agence nationale des produits pharmaceutiques et ayants certificat de bonne pratique de fabrication BPF délivrées par ministère de l'industrie et de la production pharmaceutique pour l'exécution du marché conformément aux dispositions des articles 39, 40, 42 et 44 du décret présidentiel N°15-247 de 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et conformément aux dispositions des articles 37-38-39 de la loi N°23-12 du 18 moharram 1445 correspondant au 05 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.
-La livraison des produits doit être effectuée obligatoirement dans un délai de 72 heures au maximum après la notification du bon de commande, et tout offre qui ne répond pas à cette condition sera rejetée d'office par la commission d'ouverture et d'évaluation des offres. (Joindre engagement obligatoire de délai de livraison).
-Avoir la moyenne des chiffres d'affaires des bilans comptables des trois dernières années (2022-2023-2024) certifiés par les services des impôts ou un commissaire aux comptes qui doit être égale ou supérieure à : 6 000 000,00 DA.
-Ayant réalisé des fournitures similaires à l'objet du cahier des charges '' l'approvisionnement en gaz médicaux '', appuyées par une (01) attestation de bonne exécution qui doit être délivrée et signé par un maitre d'ouvrage du secteur public.
Les offres doivent être accompagnées des pièces réglementaires suivantes.
Les soumissions doivent comprendre :

1- un dossier de candidature
2- une offre technique
3- une offre financière

1-Le dossier de candidature contient : les documents suivants:
• Une déclaration de candidature remplie, signée, cachetée et datée ;
Dans la déclaration de candidature, le candidat ou soumissionnaire atteste qu'il :
* n'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément aux dispositions des articles 75 et 89 du présent décret ;
* N'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le candidat ou le soumissionnaire lorsqu.il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu.il s'agit d.une société ;

* Est inscrit au registre de commerce ou au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou détenant la carte professionnelle d'artisan, en relation avec l'objet du marché ;
* A effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien ;
* Détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;

• Une déclaration de probité remplie, signée, cachetée et datée ;
• Les statuts pour les sociétés ;
• Une délégation de pouvoirs en cours de validité, dans le cas où le signataire n'est pas le soumissionnaire lui-même.

Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

A / Capacité Professionnelle :
Agrément Ministérielle de l'industrie pharmaceutique.
Le registre de commerce électronique.
B/ Capacités Financière :
Moyens financiers justifiés par les bilans (2022-2023-2024) et les références bancaires.
C/ Capacités techniques :
Moyens humains et matériels.
Attestation de bonne exécution qui doit être délivrée et signé par un maitre d'ouvrage du secteur public.
Le dossier de candidature doit être insérée dans une enveloppe séparé et cacheté , indiquant la dénomination de l'entreprise , la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention suivante : « dossier de candidature »

2-L'offre Technique contient
• Une déclaration à souscrire remplie, signée, cachetée et datée ;
• tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l.article78 du présent décret ;
• Engagement du délai de livraison
-Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
NB : le défaut de remplir les rubriques de mémoire technique ou sa signature entraine le rejet de l'offre du soumissionnaire.
L'offre technique doit être insérée dans une enveloppe séparé et cacheté , indiquant la dénomination de l'entreprise , la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention suivante : « offre technique »

3- L'offre Financière contient
• La lettre de soumission remplie, signée, cachetée et datée ;
• Le bordereau des prix unitaires (BPU);
• Le détail quantitatif et estimatif (DQE);
NB : le défaut de remplir le montant de la soumission en chiffre et en lettre ou sa signature de la lettre de soumission entraine le rejet de l'offre du soumissionnaire.
L'offre Financière doit être insérée dans une enveloppe séparé et cacheté , indiquant la dénomination de l'entreprise , la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention suivante : « offre Financière »

Le soumissionnaire qui bénéfice de l'attribution provisoire doit compléter son dossier par les pièces suivants :

- Casier Judiciaire du gérant ou directeur datant de 03 mois. (Original).
- Le registre de commerce.
- Un extrait de rôles ou échéancier de paiement doit porter la mention non inscrit au fichier national des fraudeurs.
- Carte d'immatriculation fiscale.
- Attestation de mise à jour CNAS
- Attestation de mise à jour CASNOS
- Attestation de dépôt légal des comptes sociaux (pour les personnes morales) pour l'année 2023.

- Les trois (03) enveloppes doivent être insérer dans une enveloppe unique fermé et anonyme, ne portant que la mention suivante :

« À NE PAS OUVRIR »

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES N° 16/2025
« L'approvisionnement en gaz médicaux au profit CHU Tlemcen»

- Les offres doivent être présentées par le soumissionnaire lui même ou son représentant dûment mandaté.
- Le délai de préparation des offres est fixé à dix (10) jours ; et commence à courir a partir de la première parution de l'avis d'appel d'offre dans les quotidiens nationaux et le BOMOP.
- Le dépôt des offres est fixé le dernier jour de la durée de préparation des offres de **8 heures à 12 heures.** Si ce jour coïncide avec un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant aux mêmes heures auprès de la Direction Générale « Bureau des marchés » CHU de Tlemcen bd Mohammed V.
- L'ouverture des plis se tiendra le jour correspondant à la date de dépôt des offres **à 12 h 30 (Jour Ouvrable)** au siège de la Direction Générale « Bureau des marchés » du CHU Tlemcen.
- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **dix (10) jours** augmentée de **trois mois** séparant le délai de préparation des offres.

NB : il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires participant au présent appel d'offre et ayant des réserves concernant leurs dossiers administratifs demandés lors de l'ouverture des plis qu'ils devront compléter leurs pieces manquants ou non valides dans un délais de dix (10) jours à partir de la date d'ouverture des plis , à défaut leurs offres se verront rejetées lors de l'évaluation

Les soumissionnaires sont cordialement invités à la séance

D'ouverture des plis survisés.

Le Jeune Indépendant **du 06/01/2026 / ANEP 2631000051**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE : BORDJ BOU ARERRIDJ
DAIRA DE MANSOURA
COMMUNE DE MANSOURA

AVIS D'ATRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux Dispositions de l' article 53 de la loi N°23-112 du05/08/2023 ,précisant les règles générales liées aux marchés publics et Des articles 160 et 161 du Décret Présidentiel N°15/247 du 16/09/2015 portant Réglementation Des Marchés Publics .

Le président de l'assemblée populaire communale de la commune de MANSOURA Informe L'ensemble le Transporteur qui ont Soumissionné a l'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCES A CAPACITES MINIMALE Publié aux AKHBAR ELWATANE le :26/11/2025 , le Jeune Independant le 27/11/2025 et le Support Electronique Des Marches Publics Algérie derect le 27/11/2025 et Algérie Brèves News le 27/11/2025.

Qu'Après jugement des plis en date du 17/12/2025 a déclarée l'attribution provisoire dans le cadre :

TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2026 Comme suit :

N°	DESIGNATION DE LA LIGNE	DESIGNATION Du TRANSPORTEUR	Montant MIN	Montant MAX	NIF	POINTS
01	Lot de transport L'Aïchaoui vers Bouchmal et Ben Badis "A"	BOULAARES SMAIL	130 000,00	1 105 000,00	198734040034531	50
02	Lot de transport L'Aïchaoui vers Bouchmal et Ben Badis "B"	HABOULE FARES	130 000,00	1 105 000,00	192340400018179	50
03	Lot de transport L'Aïchaoui vers Ben Othman Makran "A"	GUERNI NABIL	180 000,00	1 530 000,00	178340400022101	40
04	Lot de transport L'Aïchaoui vers Ben Othman Makran "B"	nfructueuse				
05	Lot de transport L'Aïchaoui vers Ben Othman Makran, passant par frères Azib	infructueuse				
06	Lot de transport L-Aïchaoui vers les frères Azib "A"	TIAIRA BAYA	170 000,00	1 445 000,00	253341101596114	50
07	Lot de transport L'Aïchaoui vers les frères Azib "B"	TIAIRA BAYA	170 000,00	1 445 000,00	253341101596114	40
08	Lot de transport L-Aïchaoui vers des frères Azib "C"	ABADI YOUCEF	170 000,00	1 445 000,00	1933404000341148	50
09	Lot de transport Oulad "A"Abbas Mansourah	HADROUG SALEH	180 000,00	1 530 000,00	197234040016932	40
10	Lot de transport Oulad "B"Abbas Mansourah	DAOUDI HAKIM	180 000,00	1 530 000,00	180340400122105	30
11	Lot de transport El Zitoune Mansourah "A", passant par Maziraa	BOUTAFGHA LAKHMICI	200 000,00	1 700 000,00	172340400218137	40
12	Lot de transport El Zitoune Mansourah "B", passant par Al-Maziraa	BOUTAFGHA LAKHMICI	200 000,00	1 700 000,00	172340400218137	40
13	Lot de transport El-Hamra Mansoura "A"	HABOULE FARES	160 000,00	1 360 000,00	192340400018179	40
14	Lot de transport El-Hamra Mansoura "B"	MEBAREK MANSOURI MOUNIR	160 000,00	1 360 000,00	172340400218137	40
15	Lot de transport El-Hamra Mansoura "C"	MEBAREK MANSOURI MOUNIR	160 000,00	1 360 000,00	172340400218137	30
16	Lot de transport Ighil Boudjebha passant par Boukaba	CHOUHMAMA HACENE	120 000,00	1 020 000,00	178340400344173	30
17	Lot de transport Amsoud Ben Othman « A »	MOKHTAR AHDOUGA MABROUK	90 000,00	765 000,00	167340400360167	50
18	Lot de transport Amsoud Ben Othman « B »	BEN ZAOUAD HIZIA	90 000,00	765 000,00	28834060002417903400	40
19	Lot de transport Alghoum Ben Othman « A »	AZIB NOUARI	90 000,00	765 000,00	169340400022132	40
20	Lot de transport Alghoum Ben Othman « B »	HABOULE FARES	90 000,00	765 000,00	192340400018179	30
21	Lot de transport El Djaghalil-Tighilt vers El-Masdour	GUERNI ABD ELHAK	160 000,00	1 360 000,00	18334010343217603400	40
22	Lot de transport El Ahzab vers Mansourah	MESAOUD GUERNI BRAHIM	90 000,00	765 000,00	19234040045618034 00	35
23	Lot de transport Tighzwa vers les écoles Ben Sidhom et Ben Hassan	BOURKHIS ALAMDJAD	89 250,00	758 625,00	174340400005122	40
24	Lot de transport Aaliyat vers les écoles primaires de Boudjebha	BOURKHIS ALAMDJAD	178 500,00	1 517 250,00	174340400005122	50
25	Lot de transport Dhraa El Rihe vers l'école et de la mosquée vers l'école primaire	MEBAREK MANSOURI AYOUBE	130 000,00	1 105 000,00	10034040035718203400	30
26	Lot de transport Ain Defla vers Mansourah	MOHAMED DAHMANE HASSANE	90 000,00	765 000,00	18034010506611100000	50
27	Lot de transport Djeghalil Tighilt vers de l'école Boussaid Mohamed Arzki	BEN HABRI FATEH	160 000,00	1 360 000,00	177340400317192	40
28	Lot de transport de Tighilt vers El-Masdour	TORKI RACHID	160 000,00	1 360 000,00	16834010027014003400	40
29	Lot de transport Draa El Asfar vers de l'école Makki Ibrahim + El Safiya vers l'école	infructueuse				

Tout soumissionnaire contestent le choix opéré doit introduire une demande a monsieur le président de la commission des marchés publics de L'A.P.C de Mansoura dans 10 jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.

Le Jeune Indépendant **du 06/01/2026 / ANEP 2616000138**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT
DIRECTION REGIONALE D'ALGER OUEST
CITE DES 540 LOGEMENTS BRAKNI -Bt « D » - WILAYA DE BLIDA
N° Identification fiscale : 000016001405697
A. A. D. L

AADL وكالة عدل

PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION-VENTE
CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT
(MAITRISE D'ŒUVRE)

ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE REALISATION DE 1100 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION SIS A HAY OUED ERRIHANE NORD, COMMUNE DE KHEMIS MILIANA, WILAYA D'AIN DEFLA « Tranche 300 000 Logements, Zone 02 »

N° 252 / -AADL-2025

En application aux dispositions de la Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, notamment les articles 24 et 36, 39. Et l'article 42, 47 et 48 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT « **AADL** » - Direction Régionale ALGER-OUEST, lance un concours national d'architecture restreint (maitrise d'œuvre) **ETUDE ET SUIVI DES TRAVAUX DE REALISATION DE 1100 LOGEMENTS LOCATION-VENTE EN TCE AVEC LOCAUX A USAGE COMMERCIAL, PROFESSIONNEL ET CONCIERGERIES Y COMPRIS LES TRAVAUX DE VIABILISATION SIS A HAY OUED ERRIHANE NORD, COMMUNE DE KHEMIS MILIANA, WILAYA D'AIN DEFLA « Tranche 300 000 Logements, Zone 02 »**

Il s'agit d'un concours national d'architecture restreint pour (maitrise d'œuvre) destiné aux architectes et aux bureaux d'études inscrits dans le tableau national de l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité, justifiant des capacités techniques, professionnelles et financières suivantes :

1) **CAS DE SOUMISSIONNAIRE SEUL :**

a. **Capacités professionnelles**
– Une copie de l'agrément de l'année en cours, délivré par l'ordre national des architectes.

b. **Capacité financière** :
Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à **36 000 000.00 DA** Il s'agit du chiffre d'affaires cumulé des cinq (05) dernières années (2020, 2021, 2022 et 2023,2024), justifié par les déclarations des impôts forfaitaires uniques ou des bilans financiers visés par les services des impôts.

c. **Capacités techniques :**
- **Références professionnelles :**
- Ayant déjà conçu, étude et Suivi (maitrise d'œuvre), durant les dix 10 dernières années (2016 à 2025) **à partir de la date réception provisoire**, au moins :
 – **500** logements ou plus en un seul tenant y compris VRD.
 – **Ou 1000** logements, comme cumul ou plus, en prenant en considération les projets de **250** logements ou plus y compris VRD.

Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution contenant :
- L'intitulé du projet.
- Le montant du projet.
- Date de réception provisoire.

Délivrées par : des maitres d'ouvrage publics.

- **Moyens humains :**

Il s'agit de :
– Un (01) Chef de projet : Architectes ou ingénieurs ou masters dans le domaine du bâtiment ayant une expérience égale ou supérieure à 04 ans.
– Un (01) architecte ou ingénieur ou master dans le domaine du bâtiment ayant une expérience de 03ans ou plus

Justifiés par des diplômes, attestation d'affiliation CNAS, CASNOS et éventuellement fiche carrière, Contrat ANEM

- **Moyens matériels :**

Disposant des moyens matériels suivants :
- 01 véhicule automobile ;
- 02 micro-ordinateur ;
- 02 imprimantes ;

Justifiés par les pièces suivantes : Carte grise et contrat d'assurances en cours de validité pour les véhicules, Procès-verbal de constat récent d'huissier de justice justifiant la propriété du matériel et les références appuyés d'un acte de vente notarié, le cas échéant (daté de 06 mois maximum à la date d'ouverture des plis) pour tout autre matériel

2) **CAS DE SOUMISSION EN GROUPEMENT:**

Pour justifier de l'éligibilité du soumissionnaire en groupement solidaire d'architectes et/ou de bureaux d'études, il sera tenu compte des capacités de l'ensemble des membres du groupement. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier l'ensemble des capacités exigées, dans le cahier des charges, a l'exception de l'agrément (chaque membre doit présenter son agrément).
Le groupement doit être impérativement solidaire.

***Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera éliminée systématiquement.**
***Les moyens humains et matériels ayant servi à l'éligibilité du soumissionnaire ne sont pas sujets à notation lors de l'évaluation technique**
***Le dossier de candidature ne fera pas l'objet d'un complément de dossier.**
***Noter bien que les moyens humains ayant été utilisé dans un autre projet location-vente en cours, ou un projet objet d'appel d'offres (concours) AADL3 ; ne peuvent être pris en compte au présent concours.**
***Le bureau d'études peut soumissionner pour un ou plusieurs projets avec des moyens humains de l'offre technique distinct.**

Le cahier des charges sera retiré contre la somme de Vingt-cinq Mille Dinars (25 000.00 DA) représentant les frais de reproduction auprès du CPA N°004 00199 401 001 3061 89 par ordre de versement délivré à :
La Direction de l'Agence Régionale AADL ALGER-OUEST
Sis à CITE DES 540 LOGEMENTS BRAKNI – Bt « D » - WILAYA DE BLIDA

Les candidats intéressés par le présent concours national d'architecture restreint (maitrise d'œuvre) études et suivi sont invités à remettre

A. **Le dossier de candidature comprend :**
1. Une déclaration de candidature selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
2. Une déclaration de probité ; selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
3. Une copie du statut pour les personnes morales ;
4. Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, conformément aux conditions d'éligibilité contenues dans l'article 03 du présent cahier des charges.

B. **L'offre technique comprend :**
1. La déclaration à souscrire, selon modèle ci-joint, renseignée, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
2. Mémoire technique justificatif, **(modèle ci-joint)** remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet **sous peine de rejet de l'offre** : permettant d'évaluer l'offre technique du soumissionnaire, en matière de :
 - Note méthodologique :
 - Contraintes et solutions proposées.
 -
 - Moyens humains à mobiliser pour le projet. « Justifiés par des diplômes, attestation d'affiliation CNAS, CASNOS ou éventuellement fiche carrière,Contrat ANEM.
 - Moyens matériels à mobiliser pour le projet. « Justifiés par les pièces suivantes : Carte grise et contrat d'assurances en cours de validité pour les véhicules, constat récent d'huissier de justice justifiant la propriété du matériel et les références appuyés d'un acte de vente notarié, le cas échéant (daté de 06 mois maximum à la date d'ouverture des plis) pour tout autre matériel. »
3. Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
4- Procès-verbal de visite de site.

C. **L'offre de prestations comprend :**
- Les pièces graphiques et écrites :
 – Plan d'ensemble du projet faisant ressortir son intégration dans son environnement immédiat.
 – Plan masse à l'échelle 1/500.
 – Les vues en plan des différents niveaux à l'échelle 1/100 ou 1/200.
 – Les coupes et façades à l'échelle 1/200.
 – Perspectives et croquis d'ambiance faisant ressortir l'image du projet.
 – Un rapport de présentation du projet : justifiant le parti architectural retenu, la programmation, les surfaces, le coût des travaux.
 – Tout autre document nécessaire à une meilleure appréciation de la conception et du fonctionnement du projet et ce conformément aux principes de composition d'aménagement et d'architecture.
- L'enveloppe scellée portant codification du soumissionnaire.
- **Le code choisi par le partenaire cocontractant contient 05 chiffres avec type de police « Arial Narrow » et taille de la police 16 et transcrit à droite de la planche à la place du cartouche.**

D. **L'offre financière comprend :**
- La lettre de soumission selon modèle ci-joint au présent cahier des charges, remplie, datée et signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
- Une proposition d'honoraires (en TTC) pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie fixe et partie variable).

NB : Aucune information relative au montant de l'offre financière ne doit figurer dans les plis de prestations ni dans les plis des offres techniques, sous peine de rejet de ces offres.

L'offre doit être déposée dans les délais requis à l'adresse ci-après :

La Direction de l'Agence Régionale AADL ALGER-OUEST
1. **Sis à CITE DES 540 LOGEMENTS BRAKNI – Bt « D » - WILAYA DE BLIDA**

La durée de préparation des offres est fixée ci-dessous à compter de la date de la première publication de l'avis d'appel à la concurrence, dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse écrite, selon les phases suivantes :

- **10 jours pour le dossier de candidature** ; les candidats sont invités dans une première phase à remettre uniquement les plis des dossiers de candidature.

NB : Le dossier de candidature ne fera pas l'objet d'un complément de dossier.

- **21 jours pour l'offre technique, prestations et financière :** Les candidats présélectionnés, seront invités par voie de presse à remettre leurs offres techniques, de prestations et financières. La date et l'heure limite de dépôt des offres (technique, de prestations et financière), sera comptée à partir de la date de la première parution de la publication de l'avis de présélection. Dans la presse ou le BOMOP.

Dossier de candidature, l'offre technique, de prestations et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, portant les mentions ci-après :

La dénomination du soumissionnaire, l'objet du concours, le numéro d'offre ainsi que la mention « Dossier de candidature », « Offre technique », « de prestations » et « Offres de financière » selon le cas.
Ces enveloppes doivent être mise dans une autre enveloppe cachetée et anonyme qui porte l'objet et le numéro de l'appel d'offre et la mention « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La date et l'heure limite de dépôt des offres correspondent au dernier jour de la durée de leur préparation, soit leau plus tard à 12H00mn.

L'ouverture en séance publique des offres, a l'exception de l'offre de prestation, s'effectuera au siège du maître de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus- indiquée à treize heures (13 h 00).

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres, pendant un délai de quatre-vingt –dix (90) jours augmenté de la durée de préparation des offres, à compter de la date de séance d'ouverture des plis.

Si le jour de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, le dépôt des offres se fera le jour ouvrable suivant.

Le Jeune Indépendant **du 06/01/2026 / ANEP 2616000170**

IBM revient dans la course à l'informatique quantique avec deux nouvelles puces

Le géant américain sort du bois avec Nighthawk et Loon, deux processeurs quantiques aux tempéraments opposés. L'un vise l'efficacité immédiate, l'autre prépare l'avenir. Un pari double pour rattraper son retard dans une compétition où chaque qubit compte.



IBM a choisi sa conférence annuelle pour sortir l'artillerie lourde. Deux nouvelles puces quantiques, deux philosophies distinctes, mais un seul objectif : prouver que le calcul quantique peut enfin servir à quelque chose de concret. Le rendez-vous est pris pour fin 2026, date à laquelle le groupe espère atteindre ce fameux avantage quantique qui fait saliver toute l'industrie. En attendant, ces annonces témoignent d'une stratégie bien ficelée pour ne plus se laisser distancer par la concurrence.

Nighthawk, le sprinter qui vise juste

La première puce, baptisée Nighthawk, joue la carte du pragmatisme. Avec ses 120 qubits et 218 coupleurs accordables, elle promet d'exécuter des circuits 30% plus complexes que son prédécesseur Heron. Concrètement, ce processeur peut gérer jusqu'à 5 000 portes à deux qubits, ces opérations d'enchevêtrement qui donnent aux ordinateurs quantiques leur superpuissance. IBM ne se contente pas de promesses vagues : la feuille de route prévoit 7 500 portes en 2026, puis 10 000 en 2027. L'année 2028 devrait même voir des systèmes multi-puces grimper à 15 000 portes grâce à des coupleurs longue portée. Cette approche progressive, presque timide, détonne avec les annonces fracassantes habituelles du secteur. Mais elle a le mérite d'être mesurable et vérifiable.

Loon, l'architecte du futur lointain

Si Nighthawk vise l'efficacité à court terme, Loon explore un horizon plus ambitieux : la correction d'erreurs quantiques à grande échelle. Cette puce expérimentale rassemble pour la première fois tous les ingrédients nécessaires à une correction d'erreurs tolérante aux défauts. Autrement dit, elle teste les fondations d'un système capable de détecter et réparer ses propres erreurs en temps réel.L'architecture de Loon intègre des coupleurs longue portée pour relier des qubits éloignés, des dispositifs de réinitialisation individuels, et surtout une implémentation pratique des codes LDPC. Ces derniers encodent l'information de manière redondante, permettant d'identifier et corriger les erreurs à la volée. IBM a même validé une correction d'erreurs en 480 nanosecondes avec du matériel classique, dépassant ses propres prévisions d'une année entière. Pour supporter ces architectures ambitieuses, IBM a transféré sa production au centre Nano-Tech d'Albany. Résultat : les délais de fabrication divisés par deux et la complexité des designs multipliée par dix. Un changement d'échelle qui permet de tester plusieurs variantes en parallèle et d'accélérer les itérations.

Une course où personne ne lâche rien

IBM ne joue pas seul dans cette partie de poker menteur technologique. Fujitsu annonçait en avril un système de 256 qubits avec des plans pour 1 000 qubits en 2026. Google peaufine ses capacités en correction d'erreurs, Microsoft explore les qubits topologiques. Chacun sa recette, chacun son pari.Cette diversité d'approches reflète une vérité simple : personne ne sait encore quelle voie mènera au Graal. L'avantage quantique véritable ne se résume pas à battre un ordinateur classique sur un problème abstrait. Il faudra démontrer une utilité concrète pour des applications réelles. Un seuil que l'industrie espère franchir d'ici 2026, promis juré. Avec Nighthawk et Loon, IBM joue sur deux tableaux : l'optimisation du présent et la validation du futur. Pas si mal pour un acteur qu'on disait distancé.

ARM et Linux, le futur couple modèle du gaming PC nomade ? Valve esquisse son rêve technique



EN CHOISISSANT une puce ARM pour son nouveau casque de réalité virtuelle, Valve ne fait pas que lorgner la concurrence. L'entreprise de Gabe Newell semble surtout nous envoyer une carte postale depuis le futur, esquissant une vision où le Steam Deck et ses successeurs s'affranchiraient des limites énergétiques de l'architecture x86. Il y a des annonces qui, sous leurs airs de simple mise à jour matérielle, cachent une ambition bien plus vaste. L'annonce du Steam Frame, le nouveau casque de réalité virtuelle de Valve, est de cette trempe. Certes, il est là pour chasser sur les terres du Meta Quest, mais en y intégrant une puce ARM et une astucieuse couche de traduction logicielle, Valve nous murmure à l'oreille que le véritable enjeu est ailleurs. Et si, derrière ce choix audacieux, se cachait la réponse à une question qui taraude les joueurs nomades : à quand un Steam Deck 2 vraiment convaincant ?

Le grand dilemme du Steam Deck

Pour bien comprendre la manœuvre de Valve, il faut revenir à la genèse du Steam Deck. Cette formidable machine a prouvé qu'il était possible de faire tourner des jeux PC exigeants dans le creux de la main. Mais elle souffre d'un talon d'Achille bien connu : son autonomie, souvent mise à mal par la gourmandise de son processeur AMD, issu de l'architecture x86 qui règne sur le monde du PC depuis des décennies. Restons honnête : l'autonomie du Steam Deck, tout particulièrement dans sa version OLED reste impressionnante pour ses capacités, mais cette efficience en a aussi fait un étalon que peu d'autres machines nomades arrivent à égaler, encore moins dépasser… même plusieurs années après sa sortie !

Depuis, Valve attend, un peu comme on attend un bus qui n'arrive jamais, qu'AMD lui livre un processeur miracle. Non pas une puce simplement plus puissante, mais une qui soit radicalement plus économe en énergie. Car le secret d'une bonne console portable ne réside pas seulement dans sa capacité à afficher des graphismes époustouflants, mais dans son aptitude à le faire sans vider sa batterie en moins de deux heures. C'est ce que l'on appelle l'efficience énergétique, et c'est devenu le Saint-Graal de Valve.

Malheureusement, l'architecture x86, pensée pour la performance brute, a bien du mal à se mettre au régime. Les processeurs d'AMD, même ceux conçus pour les consoles portables, s'effondrent en performance dès qu'on leur demande de fonctionner avec une faible enveloppe thermique, c'est-à-dire en consommant très peu de courant. C'est un peu comme demander à un champion de culturisme de courir un marathon : ce n'est tout simplement pas sa spécialité.

L'architecture ARM, ce héros inattendu

Pendant que le monde du PC s'échinait à dompter la consommation de ses puces, un autre univers technologique a fait de l'efficience sa raison d'être : celui des téléphones intelligents. Contraints par la taille minuscule des batteries et l'absence de ventilation active, les fabricants de puces pour mobiles, avec ARM en chef de file, ont appris à créer des processeurs à la fois puissants et incroyablement sobres.

Longtemps considérés comme des solutions de second rang pour le jeu vidéo, ces processeurs ARM ont fait des progrès spectaculaires.

Il suffit de regarder ce qu'Apple a accompli avec ses puces M1 et M2, capables de rivaliser avec les meilleurs processeurs d'ordinateurs portables tout en offrant une autonomie record.

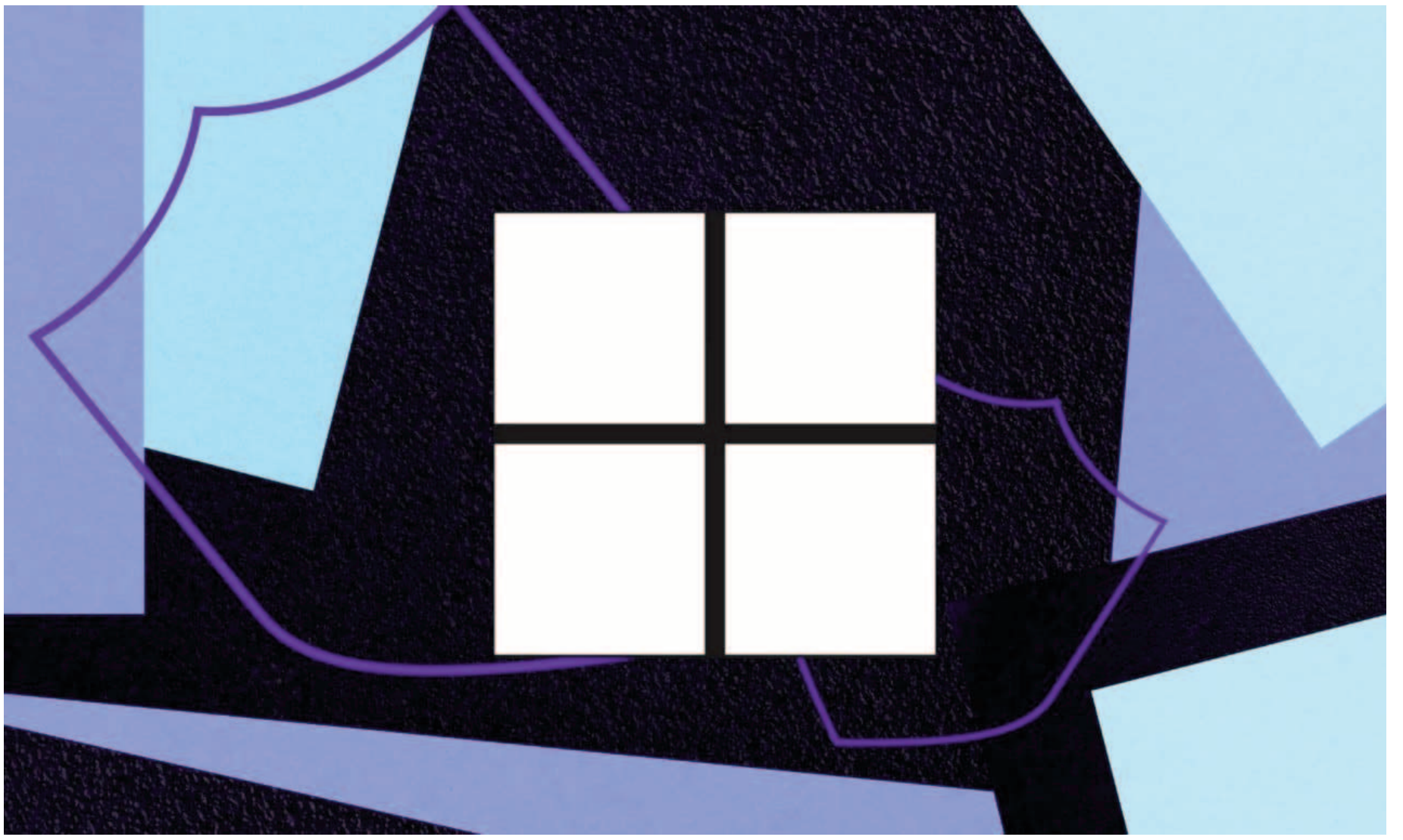
Ou encore de constater la popularité de la Nintendo Switch et sa successeure, qui, grâce à leur processeur ARM, offre un équilibre quasi parfait entre performance, autonomie et coût.

Valve a manifestement pris des notes. En choisissant une puce Snapdragon (qu'on trouve dans bons nombre de smartphones) pour son casque Steam Frame, l'entreprise s'offre un ticket d'entrée dans ce monde de l'efficience.

FEX, la pierre de Rosette du jeu vidéo

Mais alors, quid de l'immense catalogue de jeux Steam, conçu pour le monde du x86 ? Va-t-on devoir tout jeter et repartir de zéro ? C'est là que la magie de Valve opère. Dans le plus grand secret, ses ingénieurs ont mis au point FEX, une sorte de traducteur universel capable de faire comprendre le langage x86 à une puce ARM, et ce, presque sans que l'on s'en aperçoive. Ce petit bijou de technologie vient s'ajouter à Proton, l'autre outil miracle de Valve qui permet déjà de faire tourner les jeux Windows sur Linux. La combinaison des deux dessine une solution d'une élégance folle : un jeu, quel qu'il soit, pourrait potentiellement fonctionner sur n'importe quelle machine tournant sous SteamOS, qu'elle soit équipée d'une puce x86 ou ARM. Bien sûr, cette double traduction a un coût en performance, mais Valve assure qu'il est minime et que le jeu en vaut la chandelle. En investissant dans cette solution, l'entreprise s'assure une flexibilité totale. Elle n'est plus à la merci d'un seul fournisseur de puces et peut choisir le meilleur des deux mondes en fonction de ses besoins : la puissance brute du x86 pour une console de salon comme la nouvelle Steam Machine, et l'efficience redoutable de l'ARM pour ses appareils nomades. Il est d'ailleurs amusant de voir comme toute cette aventure se fait au mépris complet de Microsoft et de ses propres efforts sur Windows ARM. On imagine facilement les ingénieurs de Valve faire la moue en voyant que la technologie Prism, qui est le pendant Windows de FEX, est une technologie propriétaire.

Face aux attaques ClickFix en plein essor, Microsoft alerte sur l'importance de la vigilance personnelle



Ces tactiques d'ingénierie sociale vous incitent à vous escroquer, et les méthodes anti-hameçonnage traditionnelles ne vous protégeront pas. Voici comment faire face.

Dans son dernier rapport sur la défense numérique, Microsoft prévient que les attaques d'ingénierie sociale ClickFix sont devenues une tactique favorite des cybercriminels pour accéder aux réseaux de leurs victimes.

En moyenne, Microsoft traite plus de 100 000 milliards de signaux chaque jour, bloque environ 4,5 millions de nouvelles tentatives de malware, analyse 5 milliards de courriels à la recherche de malwares et de phishing, et analyse environ 38 millions de détections de risques d'identité. L'éditeur dispose ainsi des données nécessaires pour fournir une vue d'ensemble complète des tendances, tactiques et techniques actuelles de la cybercriminalité.

La version 2025 du rapport annuel souligne l'augmentation des attaques exploitant l'IA, tout comme les tentatives d'extorsion et les infections par rançongiciel. Il convient de noter en particulier la technique d'ingénierie sociale appelée ClickFix.

Qu'est-ce que ClickFix ?

Depuis début 2024, Microsoft suit les tentatives d'utilisation de ClickFix et constate sa popularité croissante. Au cours de l'année écoulée, cette technique d'attaque a été largement adoptée. Elle vise à inciter les utilisateurs à escroquer ou à se mettre en danger en les poussant à lancer du code malveillant.

Cette technique d'ingénierie sociale peut être adaptée à divers scénarios d'accès, mais en général, ClickFix tente d'exploiter la résolution humaine des problèmes. De faux messages d'erreur, par exemple, peuvent demander aux utilisateurs de corriger un problème technique mineur en copiant-collant du code ou en exécutant des commandes sur leur système. Le véritable objectif de la requête est que les utilisateurs téléchargent eux-mêmes du code malveillant.

Par exemple, une campagne ClickFix, qui a duré plusieurs mois et a été détectée par Microsoft en 2024, a usurpé l'identité de Booking.com au plus fort des fêtes de fin d'année.

Les victimes recevaient des courriels d'hameçonnage semblant provenir de Booking.com.

Si le destinataire cliquait sur le lien, il était redirigé vers un site web affichant un faux CAPTCHA et des instructions pour copier-coller une commande dans une fenêtre d'exécution de Windows, secrètement ajoutée au presse-papiers par la page d'hameçonnage.

« ClickFix incite les utilisateurs à copier une commande, souvent intégrée dans une fausse fenêtre contextuelle, une fausse candidature ou un faux message d'assistance, et à la coller dans la boîte de dialogue d'exécution de Windows (Win + R) ou un terminal, qui exécute ensuite PowerShell ou mshta.exe », explique Microsoft. Ces commandes placent les charges malveillantes directement en mémoire, un processus propre et sans fichier souvent invisible pour les outils de sécurité traditionnels.

Taux d'attaques ClickFix en hausse

Selon Microsoft, ClickFix était la méthode d'accès initiale la plus fréquemment enregistrée via les notifications des experts Microsoft Defender au cours de l'année écoulée, « représentant 47 % des attaques ».

Les techniques ClickFix sont utilisées par les cybercriminels et les acteurs malveillants étatiques comme premier point d'accès aux chaînes d'attaque. Certaines des campagnes réussies suivies par Microsoft ont conduit au déploiement de rançongiciels, d'infostealers, de chevaux de Troie d'accès à distance (RAT) et de vers.

Les charges utiles incluent Lumma Stealer, XWorm, AsyncRAT, VenomRAT, Danabot et NetSupport RAT.

« Des campagnes réussies ont permis le vol d'identifiants, la mise en scène de logiciels malveillants et l'accès persistant en quelques frappes de clavier seulement », indique le rapport. Vol de données : les cyberattaques se multiplient - 7 façons de vous protéger et de protéger votre entreprise

En quoi ClickFix est-il préoccupant ?

Comme le souligne Microsoft, les utilisateurs sont incités à exécuter eux-mêmes des commandes malveillantes, et les mesures anti-hameçonnage traditionnelles n'offrent donc aucune protection. Or, lorsque l'on sait que 28 % des violations enregistrées l'année dernière sont dues à l'hameçonnage et à l'ingénierie sociale, cette tendance est inquiétante.

Ce qui distingue ClickFix de nombreuses autres techniques d'hameçonnage, ce n'est pas qu'il nécessite une interaction de l'utilisateur, on le retrouve dans les escroqueries courantes qui demandent à la victime de cliquer sur un lien suspect ou d'activer des macros, mais que l'action demandée semble anodine. Il s'agit en réalité d'une simple demande d'utiliser quelques raccourcis clavier pour résoudre un problème technique.

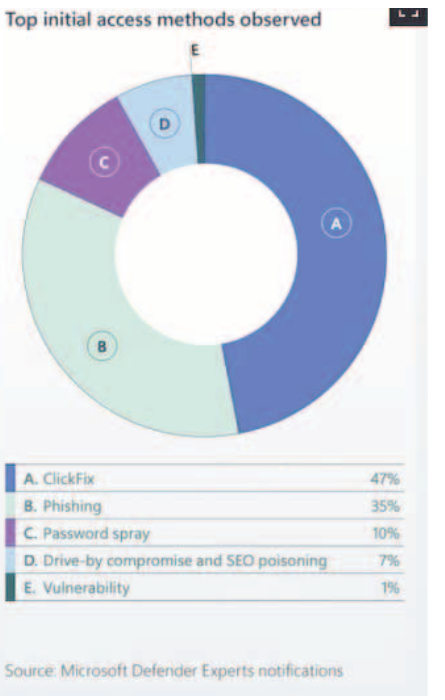
Comment me protéger contre les attaques ClickFix ?

Microsoft recommande aux organisations (et aux utilisateurs) de se concentrer sur un changement de comportement afin de réduire le risque d'être exploité par une première tentative d'accès ClickFix.

La sensibilisation est essentielle : il faut s'assurer que les individus comprennent que copier-coller des commandes, quelle que soit leur source, aussi légitime soit-elle, peut être tout aussi dangereux que de cliquer sur un lien suspect.

Le géant de Redmond recommande également aux organisations d'envisager la mise en œuvre de la journalisation PowerShell pour traquer les arnaques ClickFix potentielles.

Les activités du presse-papiers vers le terminal doivent être surveillées. L'utilisation de systèmes de renforcement du navigateur et de détection contextuelle peut également contribuer à détecter les activités suspectes avant qu'une attaque ClickFix ne réussisse.



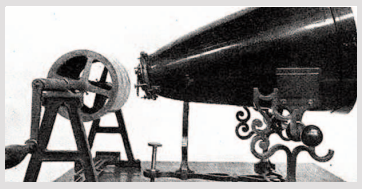
A RETENIR

-La tactique d'ingénierie sociale ClickFix gagne en popularité.

-Microsoft constate que cette méthode est enregistrée dans 47 % des attaques.

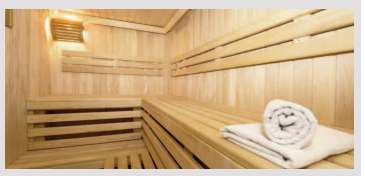
-Les protections traditionnelles contre le phishing ne fonctionneront pas. Changer de comportement, oui.

Le premier son enregistré de l'histoire fut la chanson « Au clair de la lune » !



La célèbre chanson française « Au clair de la lune » fut enregistrée le 9 avril 1860 par Édouard-Léon Scott de Martinville avec un phonautographe, le premier dispositif qui pouvait enregistrer des sons réels sous forme d'ondes sonores modulées par un stylet vibrant sur papier.
Cet enregistrement a été lu comme un son pour la première fois en 2008 grâce à la numérisation et l'utilisation de logiciels de conversion qui ont graphiquement codé le son dans un fichier audio numérique.

99% des Finlandais prennent un sauna au moins une fois par semaine !



Le sauna, connu pour ces vertus sur le corps humaine, est pratiqué dans toute la Finlande depuis des milliers d'années. Aujourd'hui, la Finlande compte 5,5 millions d'habitants et 3,3 millions de saunas.
En Finlande, le mode de vie a tendance à tourner autour du sauna. On le trouve dans les maisons, les bureaux, les centres sportifs, les usines, les hôtels et même dans les mines. Selon les statistiques, 99% des Finlandais en prennent au moins un par semaine.

J Indépendant LE SAVIEZ VOUS

Le courrier, c'est terminé: ce pays est le premier au monde à mettre fin à son système postal



On ne le remarque même plus mais elles sont toujours là. De grandes boîtes destinées au courrier, de couleurs variées selon les pays, mais d'un beau rouge vif dans notre pays, comme d'ailleurs au Danemark. Mais dans le royaume nordique, c'est terminé: à partir de jeudi, les Danois seront les premiers à ne plus du tout pouvoir envoyer de courrier via un système public.

Le Danemark est le premier pays au monde à ratifier la fin de l'obligation du service postal universel. Non pas que beaucoup s'en rendront compte, car dans ce pays comme ailleurs, l'habitude de s'écrire sur du papier a pratiquement disparu. Le service postal danois a distribué 90 % de lettres en moins en 2024 qu'en 2000, détaille CNN. Ce qui est énorme, car le volume de distribution aux États-Unis, par exemple, n'a diminué "que" de 50 %.

Des boites rouges mises en vente

Il faut dire que le Danemark est l'un des pays les plus numérisés au monde. Au-delà des lettres privées, les courriers administratifs ont également quasiment disparu, avec plusieurs portails en ligne mis en place par les diverses institutions publiques du royaume.
"Presque tous les Danois sont entièrement passés au numérique, ce qui signifie que les lettres physiques ne remplissent plus la même fonction qu'auparavant", confirme auprès du média américain Andreas Brethvad, porte-parole de PostNord, l'entreprise binationale suédo-danoise qui gérait la distribution du courrier. "La plupart des communications arrivent désormais dans nos boîtes aux lettres électroniques, et la réalité actuelle est que le commerce électronique et le marché des colis l'emportent largement sur le courrier traditionnel."
Depuis juin, PostNord procède au retrait des 1.500 boîtes aux lettres disséminées à travers le Danemark.
Les dernières devraient être dévissées cette semaine.
Ce qui ne manque pas de susciter des réactions nostalgiques.
Lorsqu'elles ont été mises en vente au profit d'œuvres caritatives le 10 décembre dernier, nombreux étaient les Danois qui ont voulu en acheter une.
Celles-ci coûtaient entre 1.500 et 2.000 couronnes danoises selon leur état d'usure, soit entre 200 et 267 euros.

La poste, essentielle pour 2,6 milliards de personnes

PostNord continuera toutefois à livrer des colis, tandis que les courriers, nationaux comme internationaux, devront désormais être déposés dans des magasins disposant de kiosques de la firme privée DAO.
Cette suppression du service postal public a entraîné la disparition d'environ 1.500 emplois dans le pays.
Si la situation danoise semblera familière en Europe, elle tient pourtant de l'exception à l'échelle mondiale. Selon l'Union postale universelle, affiliée à l'ONU, près de 2,6 milliards de personnes sur notre planète ne disposent pas d'une connectivité suffisante pour se passer de services postaux.

Google va-t-il devoir se séparer de son navigateur Internet Chrome ?

Le géant américain, reconnu coupable de monopole sur le marché de la recherche en ligne, plaide contre la cession forcée de son navigateur en ligne

LE GÉANT américain joue gros. Google a plaidé vendredi contre la cession de son navigateur Internet Chrome, recommandée par le gouvernement américain à un juge fédéral chargé de déterminer la peine appliquée au groupe, reconnu coupable de monopole sur le marché de la recherche en ligne.

Après trois semaines de débats achevés début mai, l'audience de vendredi a été consacrée aux plaidoiries, avant la décision du juge, attendue d'ici au mois d'août.

« Un Chrome scindé ne serait que l'ombre de ce qu'il est aujourd'hui »

Le ministère américain de la Justice réclame la cession du navigateur Chrome par Google ainsi que l'interdiction de passer des accords d'exclusivité avec des fabricants de smartphones pour installer son moteur de recherche par défaut. Il demande aussi que le géant technologique soit contraint de partager les données qu'il utilise pour produire les résultats de recherches sur son moteur.



Deux passagers à plumes retardent le décollage : « Je crois qu'il y a des pigeons dans l'avion »



DES PASSAGERS de Delta Airlines ont vécu une drôle de mésaventure samedi 24 mai 2025 à l'aéroport de Minneapolis-Saint Paul (États-Unis) : deux pigeons se sont introduits à bord d'un avion et ont provoqué panique et retard…Scène improbable samedi soir dernier à bord d'un vol de la compagnie Delta Airlines à destination du Wisconsin (États-Unis) : deux pigeons ont semé la pagaille à bord,forçant l'avion à retourner à la porte d'embarquement avant le décollage, rapporte le New York Post.

Panique à bord
Des images tournées par des passagers montrent l'un des oiseaux voler dans la cabine. De quoi provoquer une petite pagaille à bord. « Le pilote a pris la parole et dit : "Mesdames et messieurs, nous avons une situation avec un animal sauvage dans l'avion" » a raconté un passager. D'après lui, tout semblait normal à l'embarquement. Mais quelques minutes plus tard, il a entendu une passagère signaler à une hôtesse : « Je crois qu'il y a un pigeon dans l'avion. » Un premier, visiblement plus discret, s'était caché sous un siège. Il a été calmement récupéré par un bagagiste. Mais le second, repéré alors que l'appareil roulait vers la piste, a soudain pris son envol, déclenchant la zizanie dans l'appareil. « La femme à côté de moi était complètement paniquée. Elle m'a dit : "Je vais avoir besoin d'un verre de vin" » a poursuivi le voyageur.

Découverte d'une matière mystérieuse sous les glaciers du Groenland: les prévisions de montée des eaux remises en cause?



Une expédition scientifique au Groenland tente de percer le mystère d'une matière opaque sous les glaciers, révélant ainsi un potentiel bouleversement des projections concernant la montée des eaux.

Responsable scientifique d'une expédition autour du glacier Kangerlussuup, dans l'ouest du Groenland, la professeure Ginny Catania, de l'université du Texas, a les yeux rivés aux écrans de la salle de contrôle du navire de recherche Celtic Explorer. Le sonar du sous-marin NUI (Nereid Under Ice) révèle, en direct, une vaste caverne sous-marine. Un monde inconnu à explorer… mais il faut déjà passer à la suite.

Présents à bord, nos confrères du Guardian insistent sur le caractère périlleux de la mission. Pas tant pour les chercheurs eux-mêmes, mais pour le sous-marin. Sous le glacier, l'appareil – valant plusieurs millions de dollars – se trouve en effet dans l'incapacité de remonter à la surface en cas de problème.

Victor Naklicki, le pilote, explique comment il manipule délicatement le bras du robot, relié au navire par un câble de fibre optique "de l'épaisseur d'un cheveu", tout en dirigeant sa trajectoire… sans visibilité ! "C'est comme si vous conduisiez dans le blizzard à Buffalo, dans l'État de New York, tout en faisant de l'origami sur le siège arrière, alors que la voiture roule à 100 kilomètres à l'heure", compare l'ingénieur. Le prix à payer, selon lui, pour "collecter des données qui n'ont jamais été collectées auparavant."

DES AMAS DE ROCHES POURRAIENT-ILS MODIFIER LES ESTIMATIONS DE LA HAUSSE DU NIVEAU DES MERS ?

Personne, en effet, ne s'était jamais aventuré à moins de 500 mètres des sédiments qui s'accumulent au pied du glacier afin d'y prélever des carottes, c'est-à-dire des échantillons. Et pour cause ! De "violents courants sous-marins" d'eau de fonte jaillissent de la base du géant, et la visibilité sous la surface est "pratiquement nulle" en raison d'un torrent de boue et de sable. Un véritable "maelström."

Or, faute de pouvoir examiner de près la "zone infernale" où se rencontrent les puissants glaciers, la roche et l'océan, les scientifiques n'ont jamais pu confirmer leur hypothèse. À savoir, la possibilité que les énormes monticules de roches s'accumulant devant certains glaciers puissent en fait isoler ceux-ci vis-à-vis des océans qui se réchauffent, jouant ainsi le rôle de "ralentisseurs".

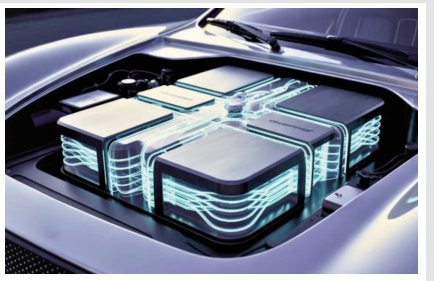
La mission pourrait par conséquent aboutir à la "résolution d'un mystère susceptible de changer la compréhension de l'impact à long terme le plus profond de la crise climatique : la hausse du niveau des mers", souligne le Guardian. Car les glaciers se désintègrent, et la vitesse d'accélération de ce phénomène "affecte directement un milliard de personnes dans les grandes villes côtières du monde."

RETARDER UN "RECUL CATASTROPHIQUE"

L'effondrement de la calotte glaciaire du Groenland entraînerait une hausse potentielle du niveau des mers de 7 mètres, redessinant entièrement la carte du monde. D'où l'importance de disposer de modèles de prévision les plus fiables possibles. Et donc, de tenir compte de la présence de ces "ralentisseurs", si toutefois leur rôle est avéré. Le Pr Sean Gulick, coresponsable scientifique de l'expédition, précise : "Nous savons que dans ces systèmes, il y a des points de basculement. Mais si un glacier crée un important amas de sédiments, il pourrait retarder le recul catastrophique qui inquiète le plus les gens. Ces glaciers de l'ouest du Groenland sont particulièrement importants car ils sont alimentés directement par la calotte glaciaire."

Ces glaciers sont sur la ligne de front dans la bataille entre l'océan qui se réchauffe et la glace. Néanmoins, une partie de la hausse du niveau des mers est déjà inévitable, prévient Ginny Catania. "Nous devons impérativement nous préparer à l'inondation des côtes, car elle est imminente. Nous ne savons pas quand, et nous devrons certainement répondre à cette question, mais nous n'avons que peu de projets de planification sur de nombreux littoraux, en particulier dans les nombreux pays qui ne sont pas riches et qui vont être complètement inondés."

Un stockage à toute épreuve: une nouvelle batterie ultra-robuste pour les véhicules électriques



UN NOUVEAU type de batterie avec un système à double gradient, lui permettant de conserver 98 % de sa capacité de stockage même après 500 cycles de charge, vient d'être breveté par des chercheurs américains. Des chercheurs du laboratoire national d'Argonne (Illinois), affilié au ministère américain de l'Énergie (DOE), ont récemment fait une découverte significative dans le domaine de la technologie des batteries lithium-ion. Leur nouvelle conception de cathode, l'électrode indispensable au fonctionnement des batteries, intègre un système à double gradient, qui promet d'améliorer leur performance tout en réduisant les coûts. "L'équipe a affiné la composition du nickel, du manganèse et du cobalt dans les particules de la cathode afin d'exploiter au mieux les caractéristiques bénéfiques de ces métaux", indique un communiqué de presse, relayé par le site Interesting Engineering. Cette innovation pourrait jouer un rôle clé dans l'accélération de l'adoption des véhicules électriques (VE) et du stockage d'énergie sur le réseau électrique.

Chargée et déchargée 500 fois

En combinant des structures différentes, cette approche unique offre plusieurs avantages. D'abord, la surface désordonnée des particules aide à améliorer la stabilité et à éviter les fissures, un problème courant dans les batteries qui fonctionnent à haute tension. En même temps, le cœur ordonné des particules permet un bon transport des ions lithium, ce qui est crucial pour charger et décharger rapidement. Comme l'explique Khalil Amine, responsable du pôle Technologie des batteries d'Argonne, "pour que les véhicules électriques remplacent les voitures à essence, les batteries doivent pouvoir fonctionner à des tensions plus élevées afin de fournir plus d'énergie et de prolonger leur autonomie". Pour confirmer l'efficacité de cette nouvelle cathode, les chercheurs ont réalisé une série exhaustive de tests, incluant des expériences utilisant des rayons X et des électrons. Ces tests, menés dans diverses installations du DOE, ont validé la supériorité de la cathode à double gradient, montrant qu'elle maintenait une stabilité structurelle et chimique impressionnante même à haute tension. "Après avoir été chargée et déchargée 500 fois, le matériau n'a perdu qu'environ 2 % de sa capacité de stockage", précise le communiqué de presse.

La concentration de cobalt drastiquement réduite

Une autre avancée importante concerne la réduction de la quantité de cobalt nécessaire dans la cathode. Ce métal, souvent associé à des pratiques minières nocives pour l'environnement, est traditionnellement utilisé à des concentrations élevées. La nouvelle conception proposée réduit à moins de 2 % la concentration de cobalt à l'intérieur des particules, contre 10 à 20 % dans les compositions précédentes.

Le rapport mentionne même l'objectif futur de diminuer cette teneur à 1 %, ce qui contribuera à rendre les batteries encore plus écologiques. En outre, cette nouvelle conception de la cathode offre une meilleure résistance à la chaleur, ce qui est essentiel pour garantir la sécurité des opérations à haute tension.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N°10

N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

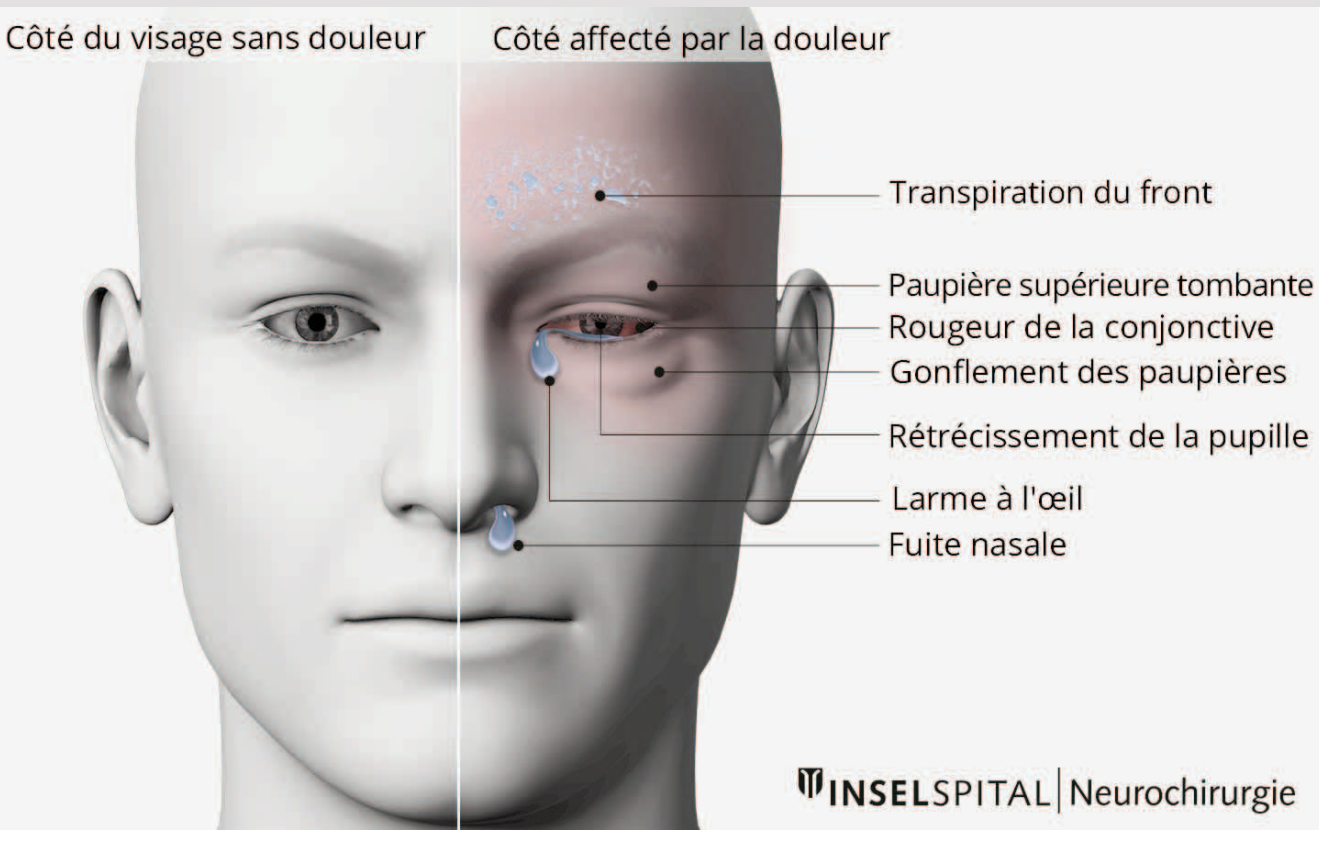
© 1990-2026

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Les céphalées en grappe, plus communément appelées " algies vasculaires de la face ", se traduisent par une douleur de la face unilatérale très intense, insoutenable. Le point sur les symptômes, les causes, le diagnostic et les traitements

BIEN-ÊTRE

Céphalée en grappe : Symptômes, cause, une migraine ?



DÉFINITION : qu'appelle-t-on une céphalée en grappe ?
Les céphalées en grappe, ou "céphalées suicidaires", sont des céphalées primaires extrêmement invalidantes. Elles se caractérisent par la répétition de maux de tête douloureux et très intenses, qui surviennent de manière très rapprochée, d'où le terme "en grappe". Cette douleur aiguë est généralement localisée d'un seul côté du visage, le plus souvent au niveau de la tempe ou de l'œil. "Dans le milieu médical, on parle plutôt d'algie vasculaire de la face. Ce mal de tête, qui constitue la maladie en elle-même et ne révèle pas une pathologie sous-jacente, est considéré comme l'une des pires douleurs que le corps humain puisse ressentir. Des études ont montré que la douleur provoquée par l'algie vasculaire de la face était pire que celle d'une fracture ouverte ou d'un accouchement sans péridurale".

Mal de tête (céphalées) : causes, comment le soulager ?
Des milliers de personnes souffrent régulièrement de maux de tête ou céphalées. Plus ou moins intenses, de durée variable, ces douleurs peuvent être très handicapantes au quotidien.

Est-ce différent d'une migraine ?
Les crises des céphalées en grappe se différencient de la migraine en ce sens qu'elles se situent toujours du même côté dans l'immense majorité des cas, alors que la migraine change le plus souvent de côté d'une crise à l'autre. Les crises sont courtes (15 minutes à 3 heures) et se caractérisent par une intensité extrême. "Les céphalées en grappe surviennent une ou plusieurs fois par jour, souvent à horaires fixes, sur des périodes données, essentiellement au printemps et à l'automne. Elles s'arrêtent spontanément quelques semaines plus tard. Plusieurs mois voire plusieurs années peuvent s'écouler avant la prochaine crise. On estime que 80% des formes sont épisodiques et qu'il n'y a pas de rémission dans 20% des cas", développe la neurologue.

Migraine : que faire pour la soulager ?
La migraine est une pathologie neurologique qui se caractérise par une douleur lancinante, des nausées ou de la fatigue visuelle. Le point sur les symptômes, les différences avec un simple mal de tête, la durée, les meilleurs traitements pour la soulager avec le Dr Antoine Moulonguet, neurologue.

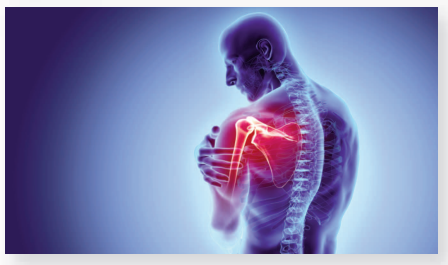
Quels sont les symptômes d'une céphalée en grappe ?
Une céphalée en grappe se traduit par une douleur aiguë de la tempe ou autour de l'œil, d'un seul côté du visage. Cette crise s'accompagne de signes dysautonomiques (paupière qui tombe, œil rouge et larmoyant, congestion ou écoulement nasal). "A ces symptômes s'associe souvent une agitation psychomotrice : le sujet en crise a du mal à rester immobile, il ne trouve pas la bonne position pour apaiser sa douleur", ajoute la spécialiste. 85% des sujets qui souffrent d'une algie vasculaire de la face sont fumeurs

Quelles sont les causes possibles d'une céphalée en grappe ?
Les causes d'une céphalée en grappe restent mal connues. Outre une prédisposition génétique, cette affection serait en lien avec le tabagisme puisque 85% des sujets qui souffrent d'une algie vasculaire de la face sont fumeurs. Les céphalées en grappe sont plus fréquentes chez l'homme que chez la femme et débutent souvent entre 30 et 40 ans.

Comment pose-t-on le diagnostic d'une céphalée en grappe ?
Le diagnostic est clinique. Il repose sur l'interrogatoire du patient car il consulte le plus souvent en dehors des crises. Ce qu'il va décrire est très évocateur, notamment sur la chronologie des crises. Une imagerie cérébrale est réalisée de manière systématique pour s'assurer qu'il n'y a pas une anomalie au niveau du cerveau qui pourrait mimer cette pathologie.

Quel traitement pour soigner une céphalée en grappe ?
Aucun traitement ne permet de guérir complètement la pathologie. Il existe deux médicaments principaux qui sont administrés au moment des crises pour réduire leur durée et leur intensité :
► Le Triptan, une substance antimigraineuse injectable en sous-cutané qui a une action vasoconstrictrice, c'est-à-dire qui va resserrer les vaisseaux sanguins. C'est le traitement de première intention chez les patients qui n'ont pas de problèmes cardiovasculaires.
► L'oxygénothérapie par voie nasale : le patient prend de l'oxygène à fort débit avec un masque haute concentration pendant une durée de 20 à 30 minutes.
En complément, des traitements de fond peuvent être administrés au patient en période de crises pour essayer de réduire leur fréquence.

Arthrose à l'épaule : symptômes, cause, que faire ?



UNE DOULEUR à l'épaule peut être un signe d'arthrose aussi appelée "omarthrose" quand elle touche cette zone du bras. Quels sont ses symptômes ? Quelles solutions pour soigner et soulager les douleurs ? Le sport (dont la musculation) est-il possible ?
Vous avez des douleurs à l'épaule qui persistent ? Il s'agit peut-être d'arthrose c'est-à-dire d'une usure du cartilage de l'articulation. Une radio confirmera le diagnostic. "La pathologie de la coiffe des tendons est reconnue comme une maladie professionnelle. L'usure de l'articulation due à des facteurs professionnels est plus compliquée à démontrer" indique le Dr Éric Noël. Quels sont les symptômes d'une arthrose à l'épaule ? Quelles sont les causes ?

Définition : c'est quoi l'arthrose de l'épaule ?
"L'arthrose de l'épaule est une usure du cartilage sur les deux faces de l'articulation : la tête de l'humérus et la glène de l'omoplate" indique le Dr Éric Noël, rhumatologue à Lyon. Il existe deux grands types d'arthrose de l'épaule : l'omarthrose centrée et l'omarthrose excentrée qui fait suite à une ancienne rupture de la coiffe des rotateurs (groupes de tendons s'insérant sur la tête de l'humérus). L'arthrose de l'épaule concerne en général des personnes d'au moins 50 ans, et est plus fréquente chez la femme que chez l'homme.

Arthrose : quels sont les symptômes et comment la soulager ?
Caractérisée par une usure prématurée du cartilage de l'articulation, l'arthrose concerne 9 à 10 millions de personnes en France. Aux genoux, aux cervicales, à la hanche ou encore aux doigts, l'arthrose a des symptômes typiques et de nombreux traitements pour soulager ses douleurs.

Quelles sont les causes de l'arthrose à l'épaule ?
L'omarthrose excentrée est "une arthrose qui fait suite à une rupture des tendons de la coiffe des rotateurs" indique le Dr Éric Noël. "Lorsque les tendons sont déchirés, le cartilage s'abîme" explique-t-il. L'omarthrose centrée survient sur des tendons normaux mais avec une usure de l'articulation comme c'est le cas pour l'arthrose d'autres articulations comme le genou ou la cheville. "Cette usure peut être favorisée par des traumatismes (fractures), par des activités qui sollicitent beaucoup l'épaule, un terrain génétique voire une anomalie de l'orientation de l'omoplate qui favorise l'usure précoce du cartilage " décrit le rhumatologue.

Rupture de la coiffe des rotateurs : causes et traitements
La rupture de la coiffe des rotateurs est une rupture d'un ou plusieurs tendons des muscles situés au niveau de l'épaule qui servent à initier le mouvement. Elle peut survenir soit par l'usure des tendons due à des gestes quotidiens répétitifs soit faire suite à un traumatisme. Symptômes et traitements.

Quels sont les symptômes de l'arthrose de l'épaule ?
L'arthrose de l'épaule se signale par des douleurs au niveau de l'articulation, d'abord à l'effort puis de manière constante, y compris la nuit. La force peut être diminuée. "Lorsque l'arthrose est évoluée, l'épaule est moins mobile comme toute articulation avec de l'arthrose

Quels sports en cas d'arthrose de l'épaule ?
"Les sports recommandés ou déconseillés dépendent du type de douleur, de la mobilité de l'épaule et de l'état des tendons " indique le Dr Éric Noël. Lorsque l'épaule est enraidie et/ou les tendons abîmés, les sports nécessitant d'avoir les bras en l'air ou un port de charge sont déconseillés (musculation). Les sports recommandés sont la natation et ceux qui ne mobilisent pas les membres supérieurs : course à pied, marche...

République Algérienne Démocratique et Populaire.
Wilaya de Mostaganem.
Daïra DE Sidi Ali.
Commune De Sidi Ali .

NIF : 096227120131837.

Avis d'Appel d'Offre National Ouvert avec Exigence de Capacités Minimales N° :.09../2025.

La commune de sidi Ali, lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales, pour la réalisation des travaux concernant le projet suivant:

REALISATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DU DOUAR O/HADJ BOUZIANE .

Entrant dans le cadre des subventions au titre du programme d'appui au développement social et économique tranche 2026 .

Le Dossier d'appel d'offre est a retiré dès son apparition sur le lien électronique de la page officielle de l'APC de sidi Ali sis rue 1ER novembre (tel : 045.24.12.81 Fax : 045.45.10.80) Contre paiement de 5000.00.DA.

Capacités Minimales exigées :

1- Capacités techniques,
 - Disposer d'un certificat de qualification et de classification activité principale hydraulique catégorie 04 ou plus *en* en cours de validité.

Capacités financières
- avoir réalisé au moins (01) un projet (marché) de même nature des travaux, dans les dix dernières années .

2- Capacités professionnelles
- Avoir un ingénieur ou master en hydraulique.

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique et une offre financière.
Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière ». Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres - appel d'offres no.., l'objet de l'appel d'offres».

1- Le dossier de candidature contient :

. Une déclaration de candidature; le soumissionnaire atteste qu.il :
- N'est pas exclu ou interdit de participer aux marchés publics conformément à disposition des articles 51 et 66 de la de la loi 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés.
 - N'est pas en redressement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Le casier judiciaire concerne le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une société ;
 - est en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie (mise à jour : CNAS CASNOS CACOBATPH) ;
 - est inscrit au registre de commerce en relation avec l'objet du marché *(copie du RC)*;
 - a effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien *(attestation de dépôt des comptes sociaux)*;
 - détient un numéro d'identification fiscale, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie *(carte fiscale)*;

. Une déclaration de probité ;
. Les statuts pour les sociétés ;
. Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
. Tout document permettant d'évaluer les capacités soumissionnaires:
 a. Capacités professionnelles: certificat de qualification et de classification.
 b. Capacités financières: moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.
 c. Capacités techniques: moyens humains et matériels et références professionnelles.

2- L'offre technique contient :
- une déclaration à souscrire ;
- tout document permettant d'évaluer l'offre technique: un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 106 conformément de la loi 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics .

3 . L'offre financière contient :
- la lettre de soumission ;
- le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- le détail quantitatif et estimatif (DQE) ;

NB : Se référé à l'instruction aux soumissionnaires pour la liste détaillée des pièces exigées ;
La durée de préparation des offres est de :... 08 jours ...à compter à la première publication dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse.
Les offres devront être déposées au niveau du bureau des marches de la commune de sidi Ali ; rue 01er novembre - à 14h 0 0min.
L'ouverture des plis techniques et financiers aura lieu au siège de la commune de sidi Ali à 14H00 min, correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.
La durée de validité des offres est égale à la durée de préparation des offres augmentés de 03 mois.
Le présent avis d'appel d'offres tient lieu d'invitation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 06/01/2026 / ANEP 2631000114**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE
DIRECTION GENERALE DES FORETS
Conservation des Forêts de la Wilaya de Relizane-sise Cité El Ouafi route de l'Université - NIF 0.990.4801.01166.34

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions des articles 65 alinéa 02 et 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des Marchés publics et des délégations de service public, la Conservation des Forêts de la Wilaya de Relizane informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Avis d'Appel Offres Ouvert avec exigence des capacités minimales N°07/CFR/2025 paru dans les deux (02) quotidiens le «**le jeune Indépendant**» en date du 03 Décembre 2025 et le «الشعب» en date du 03/12/2025, et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public BOMOP, relatif à **LA REALISATION DES TRAVAUX DE CORRECTION TORRENTIELLE SUR UN VOLUME DE 500 M³** relative au lot N°03 infructueux, entrant dans le cadre du programme neuf 2025, que les travaux ont été attribués provisoirement aux entreprises suivantes :

N° du lot	Dénomination de l'entreprise	Numéro d'immatriculation fiscal	Offre Technique/70 Points	Montant de l'offre corrigé en TTC (DA)	Délai d'exécution	Observation
03	BEN YAAGOUB IMAD ABDELHAKIM	199146010211439	70.00	3 510 500.00	3 Mois	Dossier ANSEJ

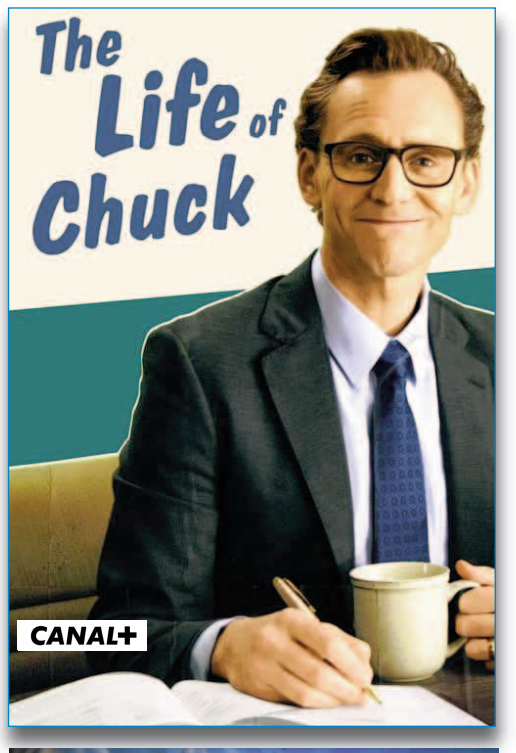
Tout soumissionnaire, contestant le choix opéré par la commission d'évaluation des offres, peut introduire un recours devant la commission des marchés de la Wilaya dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution dans la presse nationale et le BOMOP, de cet avis d'attribution provisoire, et ce, conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 20/09/2015 portant réglementation des Marchés publics et des délégations de service public.

La Conservation des Forêts invite les autres soumissionnaires qui sont intéressés de se rapprocher de ses services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

Le Jeune Indépendant **du 06/01/2026 / ANEP 2631000064**











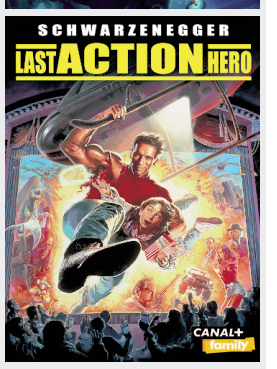


JEUNE INDEPENDANT









télévision

PROGRAMME DU JOUR

21h00 Jeu - France 2026 — TF1
Le grand concours

21h00 Jeu France - 2026 — France 2
L'Anneau - Qui en sortira vainqueur ?

21h00 Jeu — M6
Pandore

21h00 Film fantastique Etats-Unis - 2024 — CANAL+
Life of Chuck

20h50 Film fantastique — W9
Etats-Unis - 2016
Miss Peregrine et les enfants particuliers

20h55 Film d'horreur — CINE + FRISSON
Etats-Unis - Japon 2017
Get Out

21h05 Comédie — 6ter
France - 2020
Divorce Club

21h00 Film d'espionnage Etats-Unis - 2014 — CINE + PREMIER
The Ryan Initiative

21h50 Golf — CANAL+ SPORT
Tiger Woods, les 50 ans d'une légende

21h00 Téléfilm de suspense Canada - 2024 — CINE CINEMA
La dernière plongée

20h50 Film d'action — CANAL+ family
Etats-Unis - 1993
Last Action Hero

21h25 Magazine de société — TMC
France
90' Enquêtes

21h00 la chaine ACTION



Téléfilm d'action
(Suède Grande-Bretagne - 2021)

Last Man Down

Dans un monde ravagé par une pandémie dévastatrice, où la majorité de la population a succombé, un ancien soldat des forces spéciales, John (Daniel Stisen), a choisi de vivre en ermite, isolé des horreurs du monde extérieur. Sa vie solitaire est bouleversée lorsqu'il découvre une jeune femme, Anna (Olga Kent), gravement blessée et échappée d'un laboratoire secret. Anna détient des informations cruciales sur les origines de la pandémie et les expérimentations menées sur des sujets humains, la rendant à la fois vulnérable et recherchée.

22h10

Film fantastique (Etats-Unis - 2004)

Blade Trinity

Les vampires ont retrouvé et réveillé un glorieux ancêtre, qui se fait appeler Drake. Ils réussissent à piéger Blade, leur pire ennemi. Ce dernier est traqué par la police qui finit par débarquer dans sa planque et élimine son mentor, Whistler. Arrêté, Blade est bientôt délivré par Hannibal et Abigail, tous deux à la tête d'un groupe de chasseurs de vampires. Abigail n'est autre que la fille de Whistler.

HORAIRES DES PRIÈRES

ANNABA					
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha	
06:02	12:35	15:09	17:27	18:57	

CONSTANTINE				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:06	12:39	15:15	17:33	19:02

ALGER				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:20	12:54	15:30	17:49	19:17

OUARGLA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:06	12:45	15:31	17:49	19:14

CHLEF				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:27	13:01	15:37	17:55	19:24

MOSTAGANEM				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:31	13:05	15:42	18:00	19:29

ORAN				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
06:34	13:08	15:46	18:04	19:32

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 8385 – MARDI 6 JANVIER 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	13°	8°
Oran	12°	6°
Constantine	11°	5°
Ouargla	18°	11°

POLITIQUE NATIONALE

Jil Jadid appelle à un dialogue inclusif

La force d'un Etat se révèle dans son aptitude à gérer les désaccords avec «intelligence et sagesse», et non dans une démarche pour faire taire les voix discordantes. C'est ce qu'a indiqué, hier, le président du parti politique Jil Jadid (Nouvelle Génération), Lakhdar Amokrane, appelant à une «raison politique lucide» et à un «dialogue courageux» plaçant l'intérêt national au-delà de toute autre considération.



Lakhdar Amokrane.

La force d'un Etat se révèle dans son aptitude à gérer les désaccords avec «intelligence et sagesse», et non dans une démarche pour faire taire les voix discordantes. C'est ce qu'a indiqué, hier, le président du parti politique Jil Jadid (Nouvelle Génération), Lakhdar Amokrane, appelant à une «raison politique lucide» et à un «dialogue courageux» plaçant l'intérêt national au-delà de toute autre considération.

Dans son communiqué, Lakhdar Amokrane est revenu sur l'appel à engager un dialogue national inclusif, «sincère et responsable», jugeant que cette démarche constitue un choix stratégique majeur pour la préservation de l'intérêt supérieur du pays, comme pour la garantie de sa stabilité et de son unité. Il a relevé que le dialogue et même les «négociations courageuses» ne sauraient être assimilés à une faiblesse ou à un renoncement. Bien au contraire, il a affirmé, dans les termes mêmes du communiqué, qu'ils permettent, en ce sens, de protéger l'Algérie et de renforcer sa cohésion interne.

Pour le président de Jil Jadid, l'histoire, en Algérie comme ailleurs, accrédite-le fait que l'exclusion du dialogue, la primauté de la force ou l'imposition du fait accompli ne font qu'intensifier les crises, creuser le fossé entre le pouvoir et la société et fragiliser «le front intérieur» à un moment où «les Etats ont besoin du plus haut degré de cohésion», est-il souligné de même source. Le communiqué a, en outre, situé cet appel dans un contexte jugé particulièrement «sensible, marqué par des tensions politiques et sociales sur le plan interne», de même que par un environnement régional et international décrit comme «d'une complexité extrême». Dans ce cadre, Lakhdar Amokrane est d'avis que la nécessité de ce dialogue national inclusif est «plus pressante que jamais». «Un dialogue qui ne se réduise pas à la forme, qui ne soit pas mené dans une logique de tutelle, mais qui repose sur la reconnaissance mutuelle, le respect du pluralisme et l'acceptation du fait que la divergence est une composante naturelle de toute société vivante», a-t-il soutenu.

Abordant, notamment, la gestion nationale du règlement des conflits politiques et sociaux, Lakhdar Amokrane a, en conséquence, martelé le fait qu'elle ne peut se faire exclusivement par une approche sécuritaire ni par un silence imposé. Il plaide, plutôt, en faveur de l'ouverture de «véritables» espaces de débat, de l'écoute des revendications citoyennes et de l'association des forces politiques, sociales, syndicales et civiles à l'élaboration des solutions.

Dans cette perspective, le lancement d'un processus de dialogue «sérieux et responsable» doit absolument être accompagné d'un climat de confiance, selon le même responsable. Celui-ci devrait, selon lui, se traduire par des mesures «concrètes», en particulier «le respect des libertés, la garantie du droit à l'expression par l'ouverture de l'espace politique et médiatique, et la libération des détenus d'opinion», présentées comme «la porte d'entrée pour reconstruire la confiance et faire face aux défis actuels, à l'intérieur comme à l'extérieur», a fait savoir le communiqué.

Le président du parti a, d'ailleurs, déclaré que le dialogue n'est pas une option secondaire, mais bien une condition indispensable à la pérennité d'un Etat fort, uni et tourné vers l'avenir, «capable de se protéger dans un monde instable, qui ne pardonne pas aux Etats divisés», a conclu le communiqué du parti.

Khalil Aouir

BILAN OPÉRATIONNEL 2025 DE L'ANP

Plus de 2 350 narcotrafiquants arrêtés

L'ARMÉE nationale populaire (ANP) a arrêté 2 354 narcotrafiquants et mis en échec l'introduction de 35 tonnes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, dans le cadre de ses opérations menées durant l'année 2025. Un bilan qui illustre l'intensification de la lutte contre le narcotrafic et la criminalité organisée à travers le territoire national. C'est ce qu'a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). Sur le front de la criminalité organisée, les unités de l'ANP ont multiplié leurs interventions afin de contrer le fléau du narcotrafic, véritable menace pour la société et la sécurité nationale. Les résultats sont probants, avec la saisie de 934 kilogrammes de cocaïne et de 40 millions de comprimés psychotropes. Les opérations ont également permis la découverte et la destruction de douze casemates et abris utilisés par ces groupes, ainsi que la récupération de 104 armes à feu, 13 mines de fabrication artisanale et d'importantes quantités de munitions de différents calibres.

Ces résultats illustrent, selon la même source, l'efficacité de l'approche adoptée par le Haut Commandement de l'ANP et traduisent le haut niveau de disponibilité, de professionnalisme et de discipline des forces armées algériennes. « Dans le cadre des efforts déployés pour préserver la sécurité, l'unité et la stabilité de notre pays, l'année 2025 a été marquée par la réalisation de résultats opérationnels qualitatifs dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme «, a précisé le communiqué.

Par ailleurs, les opérations des Forces armées se sont étendues à la lutte contre d'autres formes de criminalité organisée et de contrebande. Ainsi, les détachements de l'ANP ont appréhendé 18 744 individus, saisi 498 armes à feu et 1 747 véhicules, ainsi que des équipements utilisés pour des activités illicites, dont 7 633 marteaux-piqueurs, 12 574 groupes électrogènes et 280 détecteurs de métaux. Les autorités militaires ont également intercepté 2 638 000 litres de carburant, 1 850 quintaux de tabac et 1 298 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et à la spéculation, renforçant ainsi la lutte contre les pratiques illégales portant atteinte à l'économie nationale.

La sécurisation des frontières et la gestion des flux migratoires ont également été au cœur des missions de l'ANP en 2025. 24 071 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés par les détachements combinés des forces armées, témoignant de la vigilance et de la réactivité de l'institution militaire face aux enjeux de souveraineté et de sécurité.

Aymen D.

BMS

Neige, et fortes pluies dans plusieurs wilayas

L'OFFICE national de la météorologie (ONM) a émis, hier, plusieurs bulletins météorologiques spéciaux (BMS) de niveau deux «Orange», mettant en garde contre des chutes de neige, la formation de verglas, ainsi que des pluies quelques fois orageuses dans de nombreuses wilayas du pays, entre aujourd'hui et demain.

Selon l'ONM, les wilayas de Mila, Constantine, Skikda, Guelma, Souk Ahras, Oum El Bouaghi, Batna, Khenchela et Tébessa connaîtront des chutes de neige sur les reliefs dépassant 900 à 1000 mètres d'altitude, avec une épaisseur estimée entre 5 et 10 centimètres. Ce phénomène est prévu à partir d'aujourd'hui à 23h00 jusqu'à demain à midi.

D'autres wilayas seront également concernées par cet épisode neigeux. Il s'agit de Tlemcen, Naâma, El Bayadh, Sidi Bel Abbès, Tiaret, Saïda, Mascara, Tissemsilt, Aïn Defla, Médéa, Blida, Tipaza, Laghouat, Djelfa, M'sila, Bouira, Tizi Ouzou, Bordj Bou Arreridj, Jijel, Béjaïa et Sétif. Dans ces régions, la neige touchera les hauteurs dépassant 900 à 1000 mètres, pouvant s'étendre jusqu'à 800 mètres d'altitude, à compter d'aujourd'hui à midi et jusqu'à demain à midi, toujours selon la même source.

L'Office a, en ce sens, précisé que l'épaisseur de neige attendue variera entre 10 et 15 centimètres, et pourrait atteindre ou dépasser 25 centimètres sur les massifs de l'Ouarsenis, de Chréa, du Djurdjura et des Babors, avec un risque de formation de verglas.

Par ailleurs, l'ONM a annoncé des pluies parfois sous forme d'averses orageuses, localement accompagnées de chutes de grêle et de rafales de vent sous orages, prévues pour aujourd'hui et demain. Un BMS «Orange» concerne, donc, les wilayas de Sidi Bel Abbès, Saïda, le nord de Tiaret, Relizane et Tissemsilt, d'aujourd'hui à 06h00 jusqu'à demain à 03h00, avec des quantités de pluie comprises entre 20 et 40 millimètres.

Les wilayas de Jijel, Skikda, Annaba, El Tarf, Bordj Bou Arreridj, Sétif, Mila, Constantine, Guelma et Souk Ahras sont également affectés par ces précipitations, de 09h00 jusqu'à demain à 09h00, avec des cumuls estimés entre 20 et 40 millimètres.

K. A.

ESCROQUERIE EN LIGNE

Trois arrestations à Chéraga pour fraude bancaire

LE SERVICE de recherche et d'investigation de la Gendarmerie nationale (GN) de Chéraga, en coordination avec le service de lutte contre la cybercriminalité, a démantelé une bande criminelle exploitant des plateformes numériques pour escroquer ses victimes, a indiqué hier un communiqué de ce corps de sécurité. Trois individus ont été arrêtés pour avoir «créé et conçu des plateformes numériques illégales utilisées afin d'obtenir des informations relatives à plus de 400 cartes bancaires étrangères». Ces données ont ensuite été exploitées pour effectuer des transferts d'argent frauduleux, réaliser des réservations hôtelières via des terminaux de paiement électronique, acheter des produits sur des applications de commerce en ligne et même pour le commerce d'actifs virtuels, notamment les cryptomonnaies. Selon les services de sécurité, «l'utilisation des techniques d'investigation cybernétique a permis d'identifier les suspects et de saisir le matériel utilisé», comprenant ordinateurs portables, téléphones mobiles, supports de stockage, cartes mémoire, ainsi que des billets de réservation d'hôtels et des tickets de services commerciaux émis par des banques. Une fois l'enquête achevée et toutes les procédures légales accomplies, les mis en cause seront présentés devant les juridictions compétentes, précise le communiqué.

A. D.